

## SOCIÉTÉ



### Claude Morin: le sphinx déboulonné

Pendant une trentaine d'années, Claude Morin s'était bâti une sorte de piédestal sur lequel il trônait tel un sphinx qui livrait peu ses mystères. Il avait acquis auprès des journalistes et du public une grande crédibilité, qui lui venait tant de ses états de services sous quatre premiers ministres que de sa manière de se livrer, toujours mesurée et réfléchi. Il intriguait, comme le sphinx, et s'il fallait le comparer, c'est à Talleyrand qu'on songeait. Même si, écrit Gilles Lesage, il n'a sans doute pas trahi les intérêts supérieurs du Québec, un doute persistera toujours. Le sphinx en sort sérieusement égratigné.

Page B-1

## Le projet de loi référendaire fédéral a du plomb dans l'aile

Chantal Hébert

de notre bureau d'Ottawa

S'IL DÉCLENCHE un référendum pan-canadien sur la Constitution cet été, le premier ministre Brian Mulroney veut donner un engagement verbal aux Québécois garantissant que le scénario de 1992, qui avait vu la Conscription leur être imposée en vertu de la volonté d'une majorité dans le reste du pays, ne se répètera pas.

Cette promesse hâtive d'un engagement solennel a été faite aux députés et aux sénateurs conservateurs fédéraux derrière les portes closes du caucus hier matin. Il constitue un autre des multiples efforts du gouvernement cette semaine pour mettre avec le moins d'opposition possible son projet de consultation populaire pan-canadienne sur la Constitution dans l'engrenage parlementaire.

Mais si au sein de ses propres troupes la parole du premier ministre, hier, a été jugée par la majorité, y compris les principaux témoins ministériels du Québec, comme suffisante pour rassurer les Québécois sur l'opération référendaire fédérale, le lancement en douceur du projet de loi est malgré tout irrémédiablement compromis.

Alors que le projet de loi n'a pas encore vu la lumière du jour, les coups pleuvent déjà de partout contre ce projet dont la divulgation des grandes lignes plus tôt cette semaine aura réussi l'inimaginable, c'est-à-dire unir libéraux, néo-démocrates, Bloc québécois et même certains députés conservateurs dans leurs objections. Le gouvernement se demandait d'ailleurs s'il déposerait demain comme prévu son projet aux Communes.

Pour l'essentiel, la mécanique référendaire qu'a jusqu'à présent conçue Ottawa se résume à un minimum. Selon ses plans, une consultation populaire pan-canadienne se déroulerait sans financement public pour assurer l'équilibre des moyens des deux camps, sans plafonnement des dépenses et avec, à la clé, l'obtention d'une majorité simple de Canadiens.

Hier, l'opposition aux Communes et des députés conservateurs sont tombés à bras raccourcis sur ces multiples raccourcis, réclamant des modifications majeures au projet.

Selon le gouvernement, la Charte canadienne des droits est responsable du peu de contrôle qu'il entend exercer sur l'opération référendaire. Pas moyen, affirme le leader du gouvernement en Chambre Harvie Anderson.

Voir page A-4: Le projet

## Télé-Métropole fait le ménage dans ses sociétés en commandite

Jean Chartier

TÉLÉ-MÉTROPOLE a confié à une firme comptable le mandat de procéder à une évaluation financière de la vingtaine de sociétés en commandite indépendantes qui depuis 1987 produisaient des émissions qu'elle achetait et diffusait. Qui plus est, cette firme comptable a le mandat de corriger ce que le président de Télé-Métropole qualifie de « maladrotes ».

C'est ce qu'a indiqué M. Mario Bertrand qui, depuis janvier 1991, occupe la direction de cette télévision ayant été alerté sur l'existence d'une enquête interne sur ces sociétés en commandite. Des documents dont on a reçu copie font état d'anomalies apparentes.

M. Bertrand, en janvier, a commandé cette étude d'analyse et de vérification à Raymond, Chabot, Martin, Paré, après l'annulation de tout achat d'émission produite par une société en commandite complètement extérieure à T.M.

Lundi, les vérificateurs de RCMP investiguaient encore chez Télé-Métropole, ils examinaient des comptes, des facturations. Aucun rapport final n'a encore été remis à Télé-Métropole par RCMP, affirme M. Bertrand: « Il n'y a que des pages spécifiques sur chacune des compagnies ».

Le président de Télé-Métropole précise que l'enquête de la firme RCMP porte sur les 20 sociétés qui ont vendu des émissions à T.M.: « Il n'y a aucune chasse aux sorcières ».

Voir page A-4: Télé-Métropole

# Un proche de Lévesque dément la version de Morin

Lévesque a demandé sa démission en 1981 à cause de ses liens avec la GRC

Michel Venne

de notre bureau de Québec

L'ANCIEN premier ministre René Lévesque n'a appris qu'en 1981 les contacts de Claude Morin avec la Gendarmerie royale du Canada et lui a demandé en novembre, dès qu'il en eut la preuve, de lui remettre sa démission comme membre du gouvernement pour cette raison et aucune autre.

Voilà en substance ce qu'a confirmé au DEVOIR une source fiable qui fut très proche du fondateur du Parti québécois entre 1975 et 1981. Cette personne a demandé, au cours de notre entretien, hier, de préserver son anonymat.

Ces déclarations corroborent celles

de Mme Loraine Lagacé, ancienne directrice du bureau du Québec à Ottawa, par qui M. Lévesque a appris en octobre 1981, et obtenu la preuve le mois suivant, les intelligences de son ministre avec la police fédérale.

En rendant publique cette affaire il y a une semaine, le journaliste Normand Lester, de Radio-Canada, détenait des informations similaires.

Elles contredisent en revanche la version de M. Morin qui prétend, depuis que l'affaire a éclaté, avoir parlé de ses contacts avec la GRC à M. Lévesque dès 1975 et une autre fois en 1979.

## EXCLUSIF

Notre source affirme avoir appris de la bouche même de M. Lévesque, à l'automne 1981, avant la Nuit des longs couteaux, qu'il venait d'être mis au courant. « Il me l'a dit, m'en a parlé lui-même », dit cette personne.

M. Lévesque était atterré, il était dans tous ses états, ne savait que faire ni quoi penser. « Il n'en revenait pas. Il était tout mêlé ».

Tout dans cette histoire l'embêtait, non seulement le fait que son ministre ait été rémunéré en échange de services rendus, mais également le fait de croire qu'il pourrait être plus malin que les services de renseignements fédéraux. Notre

source rappelle que M. Lévesque détestait tout ce qui était magouilles et intrigues.

Il estima que M. Morin avait commis une bourde assez grave pour lui demander de quitter le gouvernement — « Il lui a demandé de démissionner » —, mais pas assez pour lui en vouloir personnellement. Il concédait à son stratège constitutionnel le droit à l'erreur.

Cela explique les commentaires

Voir page A-4: Un proche

□ Morin sera traité comme tout autre contribuable, dit Otto Jelinek : page A-2



PHOTO JACQUES NADEAU

Le président de la Corporation des fêtes du 350e de Montréal, Michel Petit.

## MICHEL PETIT AU DEVOIR (1)

# Tout est prêt pour fêter le 350e

Laurent Soumis

À 48 HEURES de l'ouverture des fêtes du 350e anniversaire de Montréal, les organisateurs affirmaient hier que tous les préparatifs étaient en bonne voie d'être complétés et que tous les sites seraient fin prêts pour le grand week-end inaugural de la Fête de Dollard.

Seule ombre au tableau : les dernières prévisions météorologiques, affichées d'heure en heure dans les locaux de la Corporation 1642-1992, qui font état de probabilité d'averses de 20 % à 30 % malgré les 20 degrés en moyenne prévus pour les quatre prochains jours.

« La programmation des fêtes est prête, même s'il y a encore certains fils à attacher pour les 150 prochains

jours », assurait hier M. Michel Petit, directeur général de la Corporation au cours d'une longue entrevue dont LE DEVOIR publie aujourd'hui le premier volet.

Tous les sites seront prêts : le Vieux-Port, la Pointe-à-Cailière, le Marché Bonsecours. Les autres le seront comme prévu : la Place du 350e, le 12 juin; le Parc des Îles, le 14

Voir page A-4: 350e

Serge Truffaut

## Montréal accueillera les militants du jazz de combat

QUINZE jours après les émeutes de Los Angeles, voilà qu'on nous annonce que Sonny Rollins et Max Roach, compositeurs du célèbre manifeste intitulé *Freedom Now*, écrit il y a trente ans, vont jouer les notes noires de la revendication au cours de la 13e édition du Festival international de jazz de Montréal à laquelle participeront incidemment les autres grands militants du jazz comme musique de combat que sont Paul Bley, Charlie Haden, Elvin Jones, Branford Marsalis et Nina Simone.

Le dévoilement hier du corps de la programmation de cette fête sonore qui se poursuivra du 1er au 12 juillet prochain révèle en effet une forte représentation de ces artistes pour lesquels le jazz ne peut, et ne pourra jamais, être une esthétique ou un courant musical indifférent à la respiration sociale. Pour s'en convaincre, il suffira d'écouter par exemple le clarinettiste Don Byron, un des jeunes invités de ce Festival, qui a fort bien compris les leçons dispensées par ses aînés.

Entre trente-six conversations téléphoniques, André Ménard, co-fondateur du Festival et principal architecte de cette programmation, a confié qu'après avoir rempli toutes les cases disponibles, il avait constaté que plus du tiers des musiciens invités n'avaient encore jamais participé à cet événement qui, soulignons-le, voit défiler année après année quelques 1500 artistes.

Tout comme c'était le cas il y a vingt, trente, voire quarante ans de cela, le ténor Sonny Rollins demeure un obsédé maniaque du son. Du son à la texture épaisse. Le 9 juillet, il se produira au théâtre Maisonneuve en compagnie de ses complices Mark Soskin au piano, Clifton Anderson au trombone, Jerome Harris à la guitare, Bob Cranshaw à la basse et Steve Jordan à la batterie.

C'est au même endroit, mais deux jours plus tard, que Max Roach interprétera fort probablement sa composition *A Survival*, en hommage à Nelson Mandela, tout comme il caressera sur les peaux de sa batterie blanche les notes de *Summertime*. À ses côtés, il y aura le fidèle Odean Pope, saxophoniste au style véhément, ainsi qu'un quartette rassemblant trois violons et un violoncelle.

Il y a trois ans de cela, le *Liberation Music Orchestra*, fondé et dirigé par le contrebassiste Charlie Haden, avait joué bien des notes pour le Salvador comme les notes de l'hymne de l'ANC de Nelson Mandela dans une petite salle de l'UQAM. Le 2 juillet prochain, Haden et ses compagnons, notamment le batteur Paul Motian, prendront possession de la

Voir page A-4: Jazz

CAHIER SPÉCIAL

# SANTÉ ET TROISIÈME ÂGE

RÉSERVATIONS PUBLICITAIRES

842-9645

Date de tombée le 15 mai 1992

PARUTION  
LE 22 MAI  
DANS  
LE DEVOIR

À l'aube du XXIe siècle, le bien-être, la santé physique et mentale des personnes âgées figurent parmi les préoccupations majeures des sociétés occidentales.

Comment évaluer la santé globale des aînés? Comment la préserver? Quelles sont les plus récentes découvertes en gérontologie concernant l'alimentation, le sommeil, l'exercice physique, la perte de mémoire et d'autonomie des personnes âgées? Comment les aider? Où s'informer?

Autant de questions auxquelles répondront les plus grands spécialistes du Québec.

# Pagé fait volte-face et réclame plus d'argent pour les écoles privées

Michel Venne  
de notre bureau de Québec

LE MINISTRE de l'Éducation, M. Michel Pagé, fait volte-face et s'appuie à réclamer du gouvernement plus d'argent pour l'école privée. Le ministre s'y était refusé à ce jour, à une époque où il impose des restrictions budgétaires à l'école publique. Le Québec est d'ailleurs déjà, et de loin, la province canadienne la plus généreuse à l'endroit de son réseau scolaire privé.

M. Pagé cède ainsi aux pressions des parents et des institutions privées d'enseignement. Il se prête même à leur stratégie en laissant comprendre, pour qui veut lire entre les lignes, que si le gouvernement refuse d'améliorer le financement des écoles privées, il pourrait laisser mourir au feuillet le projet de loi 141.

Déposé il y a déjà un an à l'Assemblée nationale, décrié dès le départ par le milieu de l'école privée, ce projet de loi porte réforme à la loi désuète sur l'enseignement privé, il resserre le contrôle administratif sur les écoles et accroît les pouvoirs du ministre à cet égard. Il propose également de faire le ménage dans les écoles de culture personnelle et d'assainir les pratiques des écoles privées de formation professionnelle.

À cet égard, les mouvements de protection du consommateur voient d'un mauvais oeil la possibilité que le projet de loi ne soit pas adopté. « Nous tenons beaucoup à ce projet de loi », déclare la directrice de l'ACF-Centre, Mme Louise Rozon, au DEVOIR. Le bill 141 contient en effet plusieurs dispositions qui favorisent le consommateur. Notamment, les écoles privées de formation professionnelle devraient limiter à 500 \$ les pénalités exigibles d'un consommateur qui abandonne son cours avant la fin. Avec la loi actuelle, les pénalités peuvent dépasser 3000 \$.

Dans un entretien avec LE DEVOIR, cette semaine, le ministre Pagé déclare être disposé à faire adopter le projet de loi même s'il n'obtient pas gain de cause au conseil des ministres. Il précise toutefois qu'il retournera consulter les représentants du réseau privé avant de procéder.

La semaine dernière, lors de l'étude des crédits de son ministère, M. Pagé déclarait en commission par-

lementaire que « si le conseil des ministres n'agréait pas et qu'ils (les écoles privées) n'en veulent pas du projet de loi, probablement qu'ils n'en auront pas ».

Des sources gouvernementales affirment qu'il faudra « prier très fort » pour que le projet de loi soit adopté.

Dans un échange de correspondance récent, dont LE DEVOIR a pris connaissance, les organismes du privé répètent qu'ils « n'appuieront jamais publiquement une loi qui vient sanctionner l'appauvrissement progressif dont nous sommes victimes depuis une dizaine d'années ».

M. Pagé affirme cependant que plusieurs écoles privées lui ont fait savoir que le projet de loi 141 « constitue en soi un net progrès pour elles ».

Dans une lettre au premier ministre Robert Bourassa datée du 13 avril, le Mouvement pour l'enseignement privé (MEP, qui regroupe les parents) demande que « soit interrompu le processus de révision de la loi de l'enseignement privé s'il n'améliore pas le financement ».

La Fédération des associations d'établissements privés (FAEP) écrivait pour sa part à M. Bourassa le 28 janvier pour lui rappeler l'engagement de son gouvernement, pris par l'ex-ministre de l'Éducation, M. Claude Ryan, de rétablir le taux de financement des écoles privées en vigueur en 1980 au cours du présent mandat.

Présentement, la contribution financière de l'État à l'école privée ne dépasse pas 52 % du coût réel d'un élève comparable du secteur public. En 1980, elle était de 80 %. Les écoles privées ont reconnu publiquement l'été dernier que si ce taux était porté à 65 %, cela serait convenable.

La FAEP a d'ailleurs soumis par lettre au ministre, le 14 février, une proposition d'amendement au projet de loi 141 de sorte qu'y soit inscrit « qu'au plus tard en 1995-96 la subvention de l'État aux établissements d'enseignement privé atteindra 65 % de la totalité des coûts d'éducation pour un élève comparable du public ».

La FAEP estime à 28 millions de dollars par an le manque à gagner pour atteindre cet objectif. Pour l'année 1992-93, Québec prévoit dépenser 289 millions, en hausse de 3,2 %. En revanche, les subventions aux commissions scolaires pour l'école primaire et secondaire publique ne pro-

gresseront que de 1 %, soit moins que l'inflation, pour atteindre 5,4 milliard \$. Les commissions scolaires se voient imposer une diminution de 2 % du personnel non enseignant.

En commission parlementaire, jeudi dernier, M. Pagé a fait savoir qu'il « s'appuie à signer une recommandation au conseil visant à modifier le projet de loi pour donner une réponse à l'interrogation financière formulée par le réseau privé ». Il soutient que la proposition de la FAEP est une « ouverture intéressante et dynamique ». Au DEVOIR, le ministre précise qu'il veut inscrire dans le projet de loi les taux de financement de l'école privée avec un calendrier qui mènerait progressivement, sur quelques années, à rétablir l'équité. Il refuse de dire si le pourcentage de 65 % sera atteint, ou s'il s'agira de 60, 62 ou 66 %.

M. Pagé dit avoir fait part de ses intentions au président de la FAEP, M. Auguste Servant, en mars. Les bonnes dispositions du ministre ont fait taire depuis les milieux de l'enseignement privé qui préféraient jouer leur stratégie en coulisses.

« On ne veut pas soulever tout un boucan ou un contre-lobby de la CEQ, a déclaré M. Servant au DEVOIR. On craint les réactions négatives », dit-il.

M. Servant explique que les écoles privées craignent que si le projet de loi 141 est adopté sans que la question du financement ne soit réglée, il y a fort à parier que le sujet ne reviendra pas sur le tapis avant longtemps.

Co-marraine du projet de loi, la ministre de l'Enseignement supérieur, Mme Lucienne Robillard, ne croit pas réaliste d'inclure dans la loi des dispositions aussi précises que celles réclamées à l'égard du financement. « Ça ne sera jamais écrit dans un projet de loi, dit-elle au DEVOIR. Il n'y a pas un gouvernement qui voudra se lier les mains de façon pareille. Ça se fait par décisions budgétaires et administratives ce genre de choses ».

Au moment du dépôt du projet de loi 141, le 15 mai 1991, le ministre Pagé avait déclaré inopportun de relever les subventions au privé alors que les besoins du réseau public sont énormes. Le ministre « ne veut pas être perçu comme voulant supporter le secteur privé au détriment du public », disait-il.

Au cours de l'hiver, le ministre a

envisagé à la place d'autoriser les écoles à relever de 50 % les frais de scolarité exigés des élèves. Cette proposition fut décriée, des écoles privées estimant que cela les forcerait à fermer leurs portes. M. Pagé a fait savoir qu'il était en train de réévaluer cette question.

En 1990-91, le Québec comptait 423 écoles privées : 107 au niveau préscolaire, 95 au primaire, 166 au secondaire et 55 au collégial. Trois sur cinq étaient dirigées par des communautés religieuses; 256 étaient subventionnées. Elles étaient fréquentées par 119 609 élèves, soit 10 % de la population étudiante totale. En dix ans, le nombre d'élèves fréquentant le secteur privé a augmenté de 14 % tandis que les effectifs du secteur public ont chuté de 13 %.

La Fédération des commissions scolaires révélait récemment que le Québec est la province la plus généreuse à l'égard de l'école privée. Seulement cinq provinces financent un réseau privé en moyenne à hauteur de 30 % des coûts contre 50 % au Québec.

# L'impôt canadien traitera Morin comme n'importe quel autre contribuable

d'après la Presse canadienne

OTTAWA — Claude Morin, qui a avoué n'avoir pas déclaré à l'impôt les milliers de dollars reçus à titre d'informateur de la Gendarmerie royale, sera traité comme n'importe quel autre contribuable, a affirmé hier le ministre fédéral du Revenu Otto Jelinek.

Tout en soulignant que la loi l'empêche de discuter du cas spécifique de l'ex-ministre du Parti québécois, le ministre Jelinek a souligné que les versements de la police aux informateurs constituent un revenu imposable.

Tout revenu, quel qu'il soit, qu'il provienne d'un emploi honorable ou de gains illégaux obtenus grâce à un vol de banque ou au trafic de drogue, est imposable, a-t-il insisté.

Le ministre québécois de la Justice Gil Rémillard a déclaré mardi que son ministère s'efforçait de déterminer si M. Morin a enfreint la loi provinciale de l'impôt en ne déclarant pas des revenus de 12 000 \$, qu'il a admis avoir touchés de la GRC.

M. Jelinek a précisé que lorsqu'une enquête est ouverte, que ce soit par Revenu Québec ou Revenu Canada, concernant un contribuable du Québec, les deux ministères coordonnent leurs efforts et partagent les informations recueillies. « Revenu Canada analyse les résultats de l'enquête conjointe et prend ensuite les mesures appropriées », a-t-il dit.

M. Morin a choqué les membres du Parti québécois et plusieurs de ses concitoyens la semaine dernière quand il a révélé avoir été informateur pour la GRC et avoir accepté des paiements allant jusqu'à 800 \$ comptant tous les deux mois, pendant plus de deux ans, au cours des années 70.

Il a également admis n'avoir pas mentionné ces revenus dans ses déclarations d'impôt, parce qu'il avait donné cet argent à sa paroisse ou à son parti.

Mais Revenu Canada considère que tout revenu doit être déclaré, même s'il est donné à quelqu'un d'autre par la suite.

# Mulroney respectera la loi 150, croit pour le moment Bourassa

Jocelyne Richer

de notre bureau de Québec

JUSQU'À preuve du contraire, le premier ministre du Québec Robert Bourassa se fie à la parole de son homologue fédéral Brian Mulroney, à l'effet qu'un référendum pancanadien ne viendra, de quelque façon que ce soit, interférer dans le processus référendaire en cours au Québec.

Même si le gouvernement fédéral va de l'avant avec l'idée de tenir un référendum constitutionnel à travers le pays cet été, cette initiative ne viendra d'aucune façon « usurper le droit du Québec à décider de son avenir », a assuré hier M. Bourassa, en Chambre, en réponse à une question du député de Lac-Saint-Jean, M. Jacques Brassard.

Ce dernier a tenté en vain d'amener le premier ministre à rejeter le projet fédéral, et à dénoncer le fait

qu'apparemment le projet de loi qui doit être déposé à la Chambre des communes vendredi ne contredirait pas de plafonnement des dépenses, et que le principe de la double majorité ne serait pas retenu.

Mais le premier ministre a jugé la « frénésie » du député de l'opposition « prématurée », ne voulant pas se prononcer sur le contenu du projet de loi, qui a fait l'objet de fuites dans les médias. « Nous n'avons pas le texte de la loi en question, mais ça m'étonnerait beaucoup que le texte de la loi contredise les propos du premier ministre du Canada, comme quoi le Québec va décider lui-même de son avenir. On a quand même un engagement formel du premier ministre du Canada qui disait qu'il n'était pas question (...) de ne pas respecter la lettre ou l'esprit de la loi 150 », a dit plus tard M. Bourassa, au cours d'un point de presse.

Puis, durant l'étude des crédits du Conseil exécutif (le ministère du premier ministre), M. Bourassa, alors pressé de questions par le chef de l'opposition, M. Jacques Parizeau, a déclaré que le référendum fédéral devrait tenir compte de la loi 150, qui prévoit la tenue d'un référendum sur la souveraineté avant le 26 octobre 1992.

À Ottawa, on croit possible de tenir un référendum avant la mi-septembre, ce qui permettrait au Québec d'enclencher ensuite son propre processus référendaire en respectant l'échéance de la loi 150. La loi québécoise sur la consultation populaire sera quant à elle modifiée de manière à raccourcir presque de moitié la campagne référendaire.

M. Bourassa a rappelé à M. Parizeau qu'une loi référendaire fédérale ne serait utilisée « qu'en cas d'impassé » des négociations constitutionnelles en cours.

M. Mulroney a dit que le projet de loi allait respecter la loi 150. Si le premier ministre s'engage à respecter la loi 150, cela veut dire qu'il s'engage à respecter le droit du Québec à décider de son avenir. Cela est absolument non négociable », a-t-il ajouté, devant les journalistes.

Il a répété une fois de plus qu'« on ne pouvait pas se substituer à la loi 150, qui prévoit un référendum sur la souveraineté. Si on a des offres fédérales, on pourra faire un référendum sur des offres fédérales ».

Durant la période des questions, M. Brassard avait dénoncé le projet de référendum fédéral et reproché au gouvernement du Québec de « se faire le complice de cette machination fédérale qui ne peut que nous conduire à la répétition du scénario du référendum de 1942 sur la conscription par lequel Ottawa a utilisé le poids de la majorité du Canada anglais pour imposer la conscription aux Québécois ».

M. Brassard a dénoncé « l'emmanchure » référendaire en train de se « concocter » à Ottawa, qui ne prévoit « d'aucune façon la double majorité qui était pourtant reconnue comme une des conditions à y retrouver », ni « aucune limite aux dépenses référendaires ».

Sur ce dernier point, M. Parizeau a dit estimer, durant l'étude des crédits, que M. Bourassa « risque de traîner longtemps » son refus de se prononcer.

## EN BREF...

### Les astronautes d'Endeavour réussissent enfin

HOUSTON, États-Unis (AFP) — Les trois astronautes de la navette spatiale Endeavour ont réussi à saisir le satellite Intelsat-6, hier à 23 h 59 GMT, a annoncé la NASA. Pour la première fois dans l'histoire spatiale, trois hommes se trouvaient simultanément dans l'espace. Placés sur le bord de la soute de la navette, ils ont entrepris un compte-à-rebours pour saisir à la main au même moment le satellite. La manoeuvre suivante, beaucoup plus compliquée, consiste à arrimer le satellite grâce à la barre de fixation que Pierre Thuot, juché sur le bras articulé, n'avait pas réussi à placer à la base de l'engin, au cours de deux tentatives dimanche et lundi derniers.

### Urgence fermée

L'URGENCE du Centre hospitalier Saint-Michel à Montréal sera fermée pour une période de 24 heures, soit du vendredi matin 15 mai 8 h 00 jusqu'au samedi matin 16 mai 8 h 00, en raison de travaux de cette unité. La population est invitée à utiliser les services des hôpitaux environnants pour cette période.



PHOTO CP

### Immuable tradition

Comme toujours à la veille du budget, le ministre des Finances Gérard D. Levesque s'est acheté hier une nouvelle paire de souliers.

# Le gouvernement Rae évite de justesse un affrontement avec 1200 professeurs

Suzanne Dansereau

de la Presse canadienne

TORONTO — Le gouvernement néo-démocrate de l'Ontario a évité de justesse une loi de retour au travail contre 1200 professeurs en grève dans la région de Ottawa-Carleton.

Une entente de principe est intervenue hier entre le gouvernement et les professeurs de la commission scolaire Carleton. Le contenu de l'entente n'a pas été révélé, mais l'on sait que les deux parties s'engagent à soumettre tout autre différend à un arbitrage et que les professeurs retournent en classe aujourd'hui.

La grève avait débuté le 2 avril dernier, pénalisant 14 000 élèves pendant 26 jours scolaires. Après avoir nommé un médiateur lundi, le ministre de l'Éducation Tony Silipo avait donné jusqu'à midi, mardi, aux deux parties pour s'entendre, après quoi il allait présenter une loi les forçant à retourner au travail.

Une telle loi aurait constitué une

grave entorse à l'idéologie du NPD, un parti qui croit dur comme fer au processus de négociation, un parti identifié aux syndicats et un parti qui, dans l'opposition, a toujours voté contre les lois de retour au travail.

« Ça aurait été une chose passablement difficile à avaler », concédait hier le député de Cochrane South Gilles Bisson.

D'autant plus que le gouvernement néo-démocrate de Bob Rae, dans son difficile apprentissage du pouvoir, laisse tomber de plus en plus de promesses.

L'an dernier, par exemple, il a renoncé à sa politique d'étatisation de l'assurance-automobile.

La prochaine victime risque d'être la politique sur l'ouverture des commerces le dimanche. Lorsqu'il était dans l'opposition, le NPD a toujours dit non à cette politique, arguant à l'instar des syndicats que le dimanche pour les travailleurs était un jour sacré.

L'autonne dernier, après plusieurs mois de débats houleux, le

gouvernement NPD a réussi à maintenir sa « pureté idéologique » en adoptant une loi interdisant l'ouverture des commerces le dimanche, sauf dans les régions touristiques.

Mais l'insatisfaction des commerces en cette période de récession et de magasinage transfrontalier ne cesse de croître, au point où depuis quelques semaines des grandes chaînes comme Woolco et la Baie menacent de défer la loi.

Si bien que le gouvernement s'appuie à remodifier sa loi.

On s'attendait à une annonce à ce sujet cette semaine, mais hier le ministre responsable Allan Pilkey a confirmé que le gouvernement préférait consulter le parti avant de prendre une décision finale. Le NPD se réunira le 23 mai.

« Cela prouve que ce n'est pas le gouvernement qui mène dans cette province, mais bien les syndicats, les amis du NPD », a commenté le leader de l'opposition libérale Lynn McLeod.

**Montréal célèbre ses 350 ans.**  
Redécouvrez l'histoire de l'architecture et de l'urbanisme montréalais avec Jean-Claude Marsan, chaque semaine dans LE DEVOIR, pendant toute la durée des festivités.  
Prenez donc rendez-vous tous les lundis, avec Jean-Claude Marsan et LE DEVOIR, exceptionnellement à compter du 19 mai.

**LE DEVOIR**  
Service de Publicité  
842-9645

# Les relations parents-enfants sont plus difficiles au Canada que dans une dizaine de pays européens

Paul Cauchon

LES JEUNES Canadiens ont plus de difficulté à discuter avec leurs parents et s'entendent moins avec eux que les jeunes d'une dizaine de pays européens.

C'est ce qui ressort d'une enquête réalisée au printemps 1990 par Santé et Bien-être social Canada, enquête qui voulait cerner les opinions et les comportements des jeunes de 11, 13 et 15 ans en collaboration avec l'Organisation mondiale de la santé, qui a coordonné la même enquête dans plusieurs pays européens.

Au Canada, les données ont été recueillies auprès de 7600 jeunes dans les écoles canadiennes et le rapport diffusé cette semaine, *Nos jeunes, leur santé*, établit des comparaisons entre le Canada et l'Autriche, la Belgique, l'Écosse, l'Espagne, la Finlande, la Hongrie, la Norvège, le Pays de Galles, la Pologne et la Suède. Des données concernant d'autres pays (dont la France et les Pays-Bas) devront être disponibles plus tard.

Selon ce qui ressort de cette étude,

qui portait sur la santé physique et mentale, les jeunes Canadiens ont plus tendance à éprouver des tensions dans leurs rapports familiaux, ils ont plus tendance à se tourner vers des amis pour obtenir des conseils et ils ont plus tendance à être agressifs dans leurs rapports avec les autres que les jeunes des autres pays étudiés.

Cette affirmation est justifiée par les réponses à plusieurs questions concernant l'« intégration sociale ». Exemple de 11 ans et 48 % des garçons de 11 ans ainsi que 49 % des filles de 11 ans et 36 % des filles de 15 ans affirmant qu'il est facile de discuter de choses qui les préoccupent vraiment avec leur père, ce pourcentage étant plus élevé dans tous les autres pays. On retrouve le même constat en ce qui concerne le dialogue avec la mère, ou encore la façon dont les parents approuvent le temps libre des jeunes.

Les jeunes Canadiens déclarent également se sentir seuls en nombre plus élevé que les jeunes des autres pays. Selon les auteurs du rapport, Alan J.C. King et Beverly Coles, les

changements dans la vie familiale (augmentation du nombre de séparations, de divorces, travail des deux conjoints, manque de temps à consacrer aux enfants) « semble affecter de façon négative la qualité des rapports entre parents et enfants ». L'école est également perçue par plusieurs jeunes comme étant « rigide et insensible ».

Autre donnée surprenante : les jeunes Canadiens déclarent un taux plus élevé que dans les autres pays de maux de tête, de maux de ventre, de maux de dos, et d'insomnie.

Pourtant les jeunes Canadiens ne représentent pas un cas désespéré, car ce sont eux qui font le plus souvent de l'exercice physique hors de l'école.

Et en ce qui concerne le tabac, un quart des jeunes de 15 ans fument de façon plus ou moins régulière, le Canada se plaçant ici parmi les pays où la cigarette est la moins payagée. Mais comme partout ailleurs, le nombre de filles qui fument est en très forte augmentation.

La consommation d'alcool apparaît légèrement plus élevée qu'en Europe et le quart des jeunes Cana-

diens de 15 ans encore à l'école ont consommé de la marijuana au moins une fois.

L'étude mesurait également les habitudes alimentaires par des questions très variées. On y apprend qu'environ les trois quarts des jeunes Canadiens consomment des fruits une fois ou plus par jour, ce qui les place dans la bonne moyenne, et que près de la moitié consomment des légumes crus une fois ou plus par jour, ce qui les place parmi les meilleurs « consommateurs » au monde. Les jeunes Canadiens boivent beaucoup de lait, plus qu'ailleurs, mais mangent plus de chips que dans les pays européens... et moins de frites que les Belges, les Britanniques et les Espagnols !

Santé et Bien-être social prévoit mener de nouvelles études similaires à tous les quatre ans pour identifier les changements de comportement potentiels. L'étude diffusée hier n'établit pas de données séparées selon les provinces, ce qui nous empêche d'y tracer le portrait « distinct » du Québec. On notera aussi que l'étude n'établit pas de comparaisons entre le Canada et les États-Unis.

# Les Montréalais brûlent de vivre l'amour-passion

Isabelle Paré

LES MONTRÉALAIS optent pour l'amour-passion.

Coeurs fragiles, tenez-vous bien, les Montréalais francophones glorifient plus que tout l'amour-passion, enflammé de romantisme et d'érotisme.

C'est du moins ce que révèle une étude réalisée par des professeurs du département de sexologie de l'UQAM en collaboration avec l'hôpital Saint-Luc pour déterminer si des liens existent entre les styles de relation amoureuse prisés par les adultes et les comportements jugés à risque pour la transmission des MTS et du sida.

Les résultats de cette étude, dévoilée hier dans le cadre du 60e congrès de l'ACFAS qui se tient à Montréal, ne rattachent le style amoureux aux comportements à risque, mais démontrent que les Montréalais valorisent avant tout l'amour-passion. L'amour érotique et passionné occupe la première place dans le coeur des Montréalais qui lui octroient presque 8 sur 10 dans leur échelle de valeur.

Aucun autre type de relation amoureuse ne recrute autant la faveur des 366 femmes et hommes interrogés. Dans ce palmarès amoureux, vient ensuite en second l'amour amical, basé sur le partage, la bonne

entente mutuelle, moins pimenté d'érotisme.

Cupidon n'a guère de succès auprès des Montréalais avec l'amour ludique, qui se s'embête pas d'engagements et vise d'abord le plaisir, ce type de relation ne recrutant qu'un faible 2 sur 10 sur l'échelle amoureuse des répondants. Guère plus populaire, l'amour pragmatique ne décroche qu'un très faible score au baromètre de l'amour.

Curieusement, les hommes, semble-t-il, accordent une plus grande importance à l'amour que les femmes, et se vouent davantage à l'amour altruiste que leurs partenaires féminins.

Un des constats les plus étonnants de cette étude, avoue le professeur Jean-Marc Samson, de l'UQAM, est que seul l'amour-passion semble être le prédicteur de la fréquence des relations sexuelles chez les adultes. Contrairement à ce qu'on pourrait croire, les tenants de l'amour ludique n'ont pas plus fréquemment de relations sexuelles et guère plus de partenaires occasionnels.

Reste que si l'amour-passion remporte tant de succès, il doit céder avec le temps sa place de choix à l'amour amical chez les couples plus vieux. Quant à l'amour ludique, l'âge ne lui va pas du tout. Sa cote d'amour chute irrémédiablement après cinq ans de vie commune.

# Une compagnie américaine achète pour la première fois des «droits» de polluer

MADISON (États-Unis), (AFP) — La Tennessee Valley Authority (TVA), une des plus grandes compagnies américaines d'électricité, a annoncé mardi un accord pour acheter à Wisconsin Power and Light Co (WPL) des «droits» de polluer.

Cet arrangement, le premier de ce type, va permettre à TVA, considérée comme l'une des compagnies de production d'électricité les plus polluantes du pays, d'obtenir des «crédits» de WPL, qui compte parmi les plus propres.

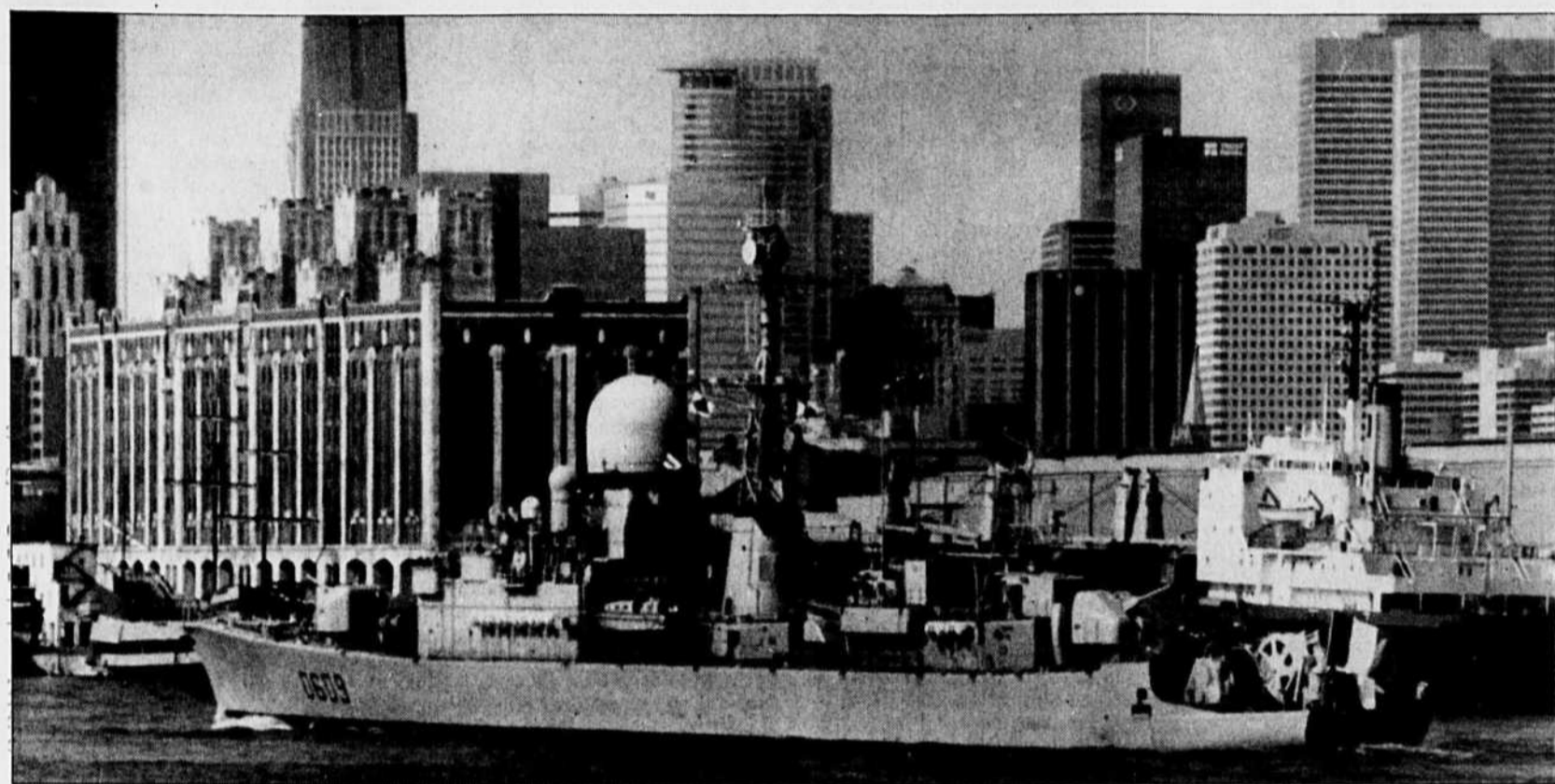
Ces «crédits» seront utilisés pour onze centrales à charbon de TVA situées dans les États du Tennessee, de l'Alabama et du Kentucky, a précisé la compagnie.

TVA est notamment le plus gros pollueur pour les émissions de dioxyde de soufre, un dérivé chimique provoquant le phénomène des pluies

acides. Aux termes de la loi de protection de l'environnement de 1990 (Clean Air Act), des centrales d'énergie polluantes moins que le maximum légal sont autorisées à revendre des «crédits» à d'autres compagnies.

Ce système permet à des sociétés de retarder des investissements coûteux dans des équipements antipollution. Dans le cas de TVA, selon les milieux spécialisés, le rachat des «crédits» de pollution à WPL lui coûtera de 2,5 à 4 millions \$, alors que TVA estime qu'il devrait investir de 750 à 850 millions \$ d'ici 1995 pour se conformer aux réglementations fédérales en matière d'environnement.

Les groupes de protection de l'environnement ont vivement critiqué la vente des «crédits pollution» de WPL à TVA.



Visiteurs du 350e

Le destroyer NCSM Nipigon, de la marine canadienne, est arrivé hier après-midi à Montréal pour participer aux festivités du 350e anniversaire de la Ville. Le navire sera amarré au quai King Edward. Un autre navire militaire, la frégate française Aconit, fait aussi escale dans le Vieux-Port, où le public pourra la visiter aujourd'hui dans le bassin Jacques-Cartier, au quai 10.

PHOTO JACQUES GRENIER

# La CSN veut « rompre avec les vieux modèles d'organisation fortement hiérarchisés »

Pierre April

de la Presse canadienne

QUÉBEC — La CSN veut révolutionner les lieux de travail en soumettant à ses syndicats une démarche visant « à prendre le devants dans la transformation de l'organisation du travail au sein des entreprises et des institutions ».

C'est dans le cadre du 56e Congrès de la CSN, hier, que le président de la centrale Gérard Larose a lancé cet appel aux représentants des 2115 syndicats participants.

« Il faut rompre avec les vieux modèles d'organisation du travail fortement hiérarchisés, a-t-il dit, et établir des modèles où les travailleurs et leurs syndicats participent au développement de l'entreprise et de l'institution. »

Pour que cette démarche soit fructueuse, cependant, il faudra que les syndiqués fassent preuve d'une extrême prudence quant aux concessions à faire pour réaliser cette concertation que le président de la CSN préfère appeler « un compromis ».

M. Larose a expliqué à ses membres que la réalisation de ces objectifs doit s'appuyer sur un certain nombre de conditions préalables.

« Il sera nécessaire de s'assurer qu'il y a un consensus entre le syndicat et la direction sur les objectifs », a-t-il précisé.

Il faudra que les parties s'entendent sur les étapes et les moyens et qu'il y ait transparence économique, financière et organisationnelle.

Pour la CSN, il faut que l'ensemble du processus tienne compte d'exigences à court terme comme le res-

pect des conventions collectives et l'élimination d'irritants, comme des griefs en suspens.

Il sera aussi primordial de faire accepter tous les projets de réorganisation par la base.

« Ce qu'il faut maintenant, a expliqué M. Larose, c'est aller plus loin, prendre les devants, ne pas attendre que les situations nous y obligent. S'engager dans cette voie ce n'est pas du dépit. C'est s'engager dans une voie porteuse de progrès et d'avenir. »

« Les auteurs doivent prendre ce virage, a poursuivi M. Larose, en dépassant les discours et en mettant tout en oeuvre pour miser sur l'une des plus grandes richesses de notre collectivité, c'est-à-dire la main-d'oeuvre. »

Hier, les représentants syndicaux ont entendu les récits de ceux qui ont réussi à influencer leur vie à l'intérieur de leur entreprise.

Jacques Garceau, président du Syndicat de la tréfilerie-câblerie de l'Alcan à Shawinigan, a expliqué comment en l'espace de quelques mois le rendement de l'usine a augmenté de 50 % « sans douleur, sans courir et en faisant une journée normale ».

Gilles Bélanger, président du syndicat du papier de Kéogami, a lui aussi livré son témoignage dans un document publié par la CSN.

« On ne négocie pas des conditions de travail dans l'absolu, a-t-il noté, chaque système ne donne que ce qu'il peut donner... Ou bien tu l'adaptes ou bien tu fermes. »

Pour réussir une réorganisation, selon lui, il faut que le syndicat soit présent partout où il y a des décisions de changement et l'employeur doit accepter de revoir sa gestion et ses relations avec le syndicat.

Lorsque les employés du journal *Le Réveil*, qui desservent les villes de Jonquières, Chicoutimi et La Baie, se sont fait dire par leur patron qu'ils étaient « assis sur leur convention collective », ils ont été piqués au vif et ont décidé de produire ce qu'ils ont appelé « le rapport médical » de leur entreprise.

Pour le syndicat, ce rapport a ébranlé « les certitudes tranquilles des gestionnaires » parce qu'il a proposé au patron « de prendre le virage de la concertation pour faire avancer la cause commune, soit la publication d'un journal de qualité, compétitif et rentable ».

# Chômage : les Québécois qui contestent une décision gagnent souvent leur cause

Lia Lévesque

de la Presse canadienne

AU QUÉBEC, les gens qui vont en appel des décisions concernant l'assurance-chômage ont plus souvent gain de cause que dans les autres provinces.

C'est ce que soutient l'Association des Mouvements action chômage, qui fonde ses affirmations sur un rapport interne de la Direction des programmes de prestations à la Commission d'emploi et d'immigration Canada. L'étude, qui date de novembre dernier, a été rendue publique hier par le groupe d'aide aux sans-emploi, à l'occasion d'une conférence de presse à Montréal.

On y indique que le taux d'appels accueillis — décision qui annule ou renverse une décision précédente — au Québec était de 34 % pour l'exercice 1989-90. Il s'agit d'une proportion de 15 % supérieure à la moyenne canadienne. Ceci ne tient pas compte des décisions qui sont accueillies en partie seulement.

Devant cette constatation, les auteurs de l'étude ont cherché à savoir pourquoi il en était ainsi au Québec. Ils retiennent quelques hypothèses, dont celle voulant que les prestataires du Québec ont plus souvent l'aide d'un représentant lorsqu'il y a audience devant un conseil arbitral. Ce représentant peut venir des syndicats, des groupes d'aide aux chômeurs ou est parfois un avocat.

Cette présence « a un impact sur le taux d'appels accueillis », peut-on lire dans l'étude.

En conséquence, les auteurs recommandent que les agents puissent, à son tour, avoir un représentant à ses côtés « lorsque nous le jugeons approprié ».

Les auteurs retiennent aussi l'hypothèse voulant qu'il y ait, à la base, des lacunes dans les décisions à cause du contexte de travail.

Parmi ces lacunes, on retrouve la jurisprudence, qui n'est pas toujours à jour, ainsi que la qualité au niveau des enquêtes, décisions et considérations de faits nouveaux. Ils suggèrent également de s'assurer que les agents travaillent dans un meilleur contexte de travail.

De Merchant fait dire à M. William de Merchant, du Mouvement action chômage de Montréal, que les gens qui sont insatisfaits d'une décision ne devraient pas hésiter à la contester.

« Les gens gagnent souvent quand ils contestent et qu'ils sont représentés », conclut-il. Mais les simples citoyens ignorent souvent qu'ils peuvent être soutenus dans ces causes, note M. de Merchant.

# MONTRÉAL, VILLE SCIENTIFIQUE

Une table ronde organisée dans le cadre du 60e congrès de l'Acfas: Le vendredi, 15 mai 1992, à 15h 30 Auditorium de la Maison de la culture Côte-des-Neiges 5290, chemin de la Côte-des-Neiges Montréal

La situation des sciences et des technologies est-elle devenue si déplorable à Montréal que l'on puisse parler de sous-développement? Ou, au contraire, Montréal excelle-t-elle dans plusieurs domaines scientifiques au point de se comparer avantageusement aux autres grandes villes des pays industrialisés?

- Présidence: ■ **Louis Berlinguet** Président Conseil de la science et de la technologie
- Avec: ■ **Marcel Côté** Associé Sécour (recherche industrielle)
- **Monique Lefebvre** Présidente-rectrice générale Centre de recherche informatique de Montréal-CRIM (recherche universitaire)
- **Claire McNicoll** Vice-rectrice, Affaires publiques Université de Montréal (culture scientifique)
- ENTRÉE LIBRE

Allez! Faites du vent, pas du ventre.  
Quand on est bien, on est plus beau.

**PARTICIPATION** À vous de jouer.

**Le nouveau superhéros dévoile les plus bas prix jamais vus**

**12 999\$\***

**Civic EX**

5 vitesses, berline 4 portes

- Climatisation
- Moteur de 1.5 litres
- Traction avant
- 102 Chevaux
- et beaucoup, beaucoup plus

**13 999\$\***

**ACCORD LX**

5 vitesses, coupé 2 portes

- Moteur de 2.2 litres
- Alimentation à injection multipoints
- Moteur de 16 soupapes
- Radio AM/FM stéréo cassette
- et beaucoup, beaucoup plus

**Une semaine seulement**

Nous étions les premiers détaillants Honda à Montréal et Laval et nous demeurons les pionniers de l'épargne.

**HONDA sigi**

Montréal, 1110 rue Bleury  
Tél: 879-1550

**5 ANS GARANTIE**  
100000 KM

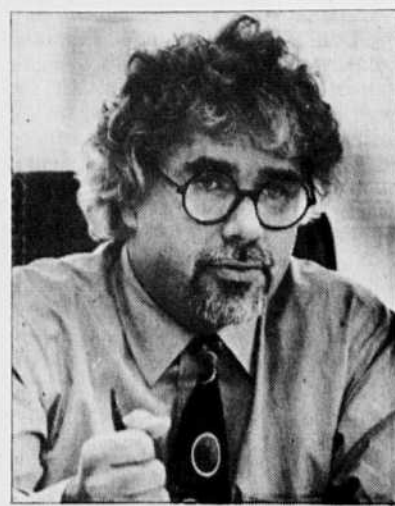
**HONDA ROSE**

Laval, 266 boul. Labelle  
Tél: 625-1953

\* Seulement pour voitures en stock. Trans, prep et taxes en sus.

## SUITES DE LA PREMIERE PAGE

### ◆ Télé-Métropole



Mario Bertrand

tout ceci se fait dans la bonne humeur », a-t-il déclaré lors d'une entrevue sollicitée par l'attaché de presse de M. Bertrand après que celui-ci eut appris que L.E. DEVOIR avait en possession certains documents sur ces sociétés en commandite.

Ces sociétés indépendantes ont financé au-delà de 75 millions \$ en productions télévisuelles pour la seule diffusion par Télé-Métropole entre 1987 à 1990. Ce type de société est mis sur pied pour des raisons fiscales et elle porte parfois à questionnement. Les sociétés en commandite servent en effet de véhicule principal pour la production cinématographique et pour les productions télévisées des autres télévisions. À Montréal seulement, elles impliquent des centaines de millions de dollars.

Peu de temps après son arrivée à la présidence de Télé-Métropole en février 1991, M. Bertrand a examiné de manière critique certains montages financiers réalisés par des partenaires extérieurs pour la production d'émissions diffusées par CFTM.

Au cours d'une première entrevue, M. Bertrand a déclaré : « J'ai demandé à RCMP il y a quatre mois de régulariser notre intervention avec tous les intervenants. Il y a eu des maladroites et j'ai demandé à RCMP de les examiner et de les corriger ».

Pressé de questions à propos de l'analyse menée par RCMP, Bertrand a répondu qu'il n'existe pas de rapport complet : « Il existe plutôt des analyses spécifiques pour chaque société en commandite ». Il juge ces documents confidentiels, car ils impliquent des tiers.

Le président de Télé-Métropole a déclaré : « En novembre 1991, j'ai refusé l'achat des émissions offertes par la société en commandite Télé-Plus 2. En décembre, j'ai jugé inopportun de continuer l'achat de ce type de productions. Il faut voir que ceci survenait dans un contexte de coupure des dépenses de 15 millions \$ ».

Les commanditaires de Télé-Plus 2 ont été remboursés : « À la suite de ça, j'ai demandé qu'on revoit l'ensemble des sociétés en commandite qui n'avaient pas encore obtenu le timbre de la Sogic. Il s'agit là d'examen de faits antérieurs à mon entrée en fonction ».

M. Bertrand souligne qu'à son arrivée en fonction, il n'a pas considéré les sociétés en commandite comme telles. « C'est d'abord un plan de redressement qui a été adopté en avril 91. Ce plan mettait de l'avant des revenus accrus de 5 millions \$ et des dépenses amputées de 15 millions ». M. Bertrand visait une réduction tant des dépenses administratives que des dépenses d'opération et d'acquisition.

Raymond, Chabot, Martin, Paré a reçu son mandat à la suite de ces démarches. « Il y en a encore pour quelques semaines, peut-être quelques mois », a-t-il fait valoir lors d'une conversation téléphonique subséquente à notre première entrevue.

Le président de Télé-Métropole tient à dire qu'il n'y a pas d'inquisition, que personne ne s'est encore vu réclamer de fonds. « Il n'y a aucune enquête fiscale, aucune enquête policière sur ces sociétés », a-t-il déclaré. Télé-Métropole est le client de RCMP à titre confidentiel. Toutefois, la firme doit prendre en considération le fait que les financements ont été complétés par des contribuables acquéreurs de parts dans des sociétés en commandite servant d'abri fiscal.

Interrogé sur les dossiers chauds, M. Bertrand a commencé par nettoyer le cas de Téléchoix, une société en commandite liée à Vidéotron.

« La vérification a été revue par les vérificateurs externes de l'entreprise et jugée conforme au code d'éthique entre Vidéotron et Télé-Métropole. D'ailleurs, une note aux états financiers du rapport de 1990 expliquait pourquoi cette vente par Télé-Métropole était bonne ».

Toutes ces précisions sont survenues après une explication du changement de politique de Télé-Métropole. M. Bertrand fait ressortir que le mandat confié à M. Serge Gouin lors de l'acquisition de Télé-Métropole en 1987 répondait aux besoins de l'époque, mais que le deuxième mandat, le mandat qu'il a reçu en 1991, est de nature complètement différente.

Télé-Métropole a donc pris deux virages majeurs en quatre ans. Et, ces virages sont prérequis au revirement d'attitude face aux sociétés en commandite. M. Bertrand a résumé l'évolution de T.-M. de la manière suivante : « La Fondation J.A. De Séve n'avait pas investi un cent dans l'équipement de Télé-Métropole au cours des dernières années, elle n'avait rien laissé en inventaire lors de l'acquisition par Vidéotron. Et une grève des employés perdurait depuis 17 mois. La nouvelle direction de T.-M. a donc fait le choix d'investir dans la production. Et les sociétés en commandite représentaient la voie toute indiquée pour obtenir de nouvelles productions. Serge Gouin achetait plein d'émissions. Il avait le mandat de regarder le frigo. Moi, au début de 1991, on m'a donné le mandat de voir au budget familial. C'est complètement différent ».

En 1987, Vidéotron a visé la conservation de sa part de marché et « à remplir les garde-robes » de Télé-Métropole. Télé-Métropole a ensuite perdu près de 50 millions \$ en trois ans. Et, la dette à long terme est passée de 40 à 120 millions \$. Cela explique le nouveau mandat de M. Bertrand.

« Moi, on m'a demandé de faire un virage financier, a-t-il expliqué. Les revenus ont augmenté de 6,8% cette année tandis que l'objectif était fixé à 4,5%. Les dépenses ont été coupées de 15 millions \$. En 1987, le défi consistait à sortir de la grande noirceur. Il fallait prendre le virage de l'information et de la programmation. Mais TM-1, c'est terminé. Nous sommes entrés dans TM-2. D'ailleurs ici, on m'appelle Terminator 2 ».

M. Bertrand tient à dire qu'il ne révisait pas la situation pour les seules sociétés en commandite. « Quelque 200 postes ont été abolis. Le vice-président aux finances, le contrôleur et le vice-président aux stations régionales ont été changés. Le président de la filiale Techner n'est plus en poste. Une soixantaine d'employés de Techner ont été mis à pied, dont une douzaine de cadres, le 9 avril. Dans ce contexte, nous ne disons nullement aux commandités de nous donner de l'argent, nous ne demandons pas de façon inquisitrice si les factures sont acquittées. Non, nous examinons la situation pour qu'il n'y ait aucun malentendu », a-t-il déclaré.

Récemment, Techner et ses cinq filiales de production ont même été réorganisées en deux compagnies. Dans les cas des cinq sociétés en commandite où des questions sont posées spécifiquement, les vérificateurs examinent s'il y a des « maladroites » à corriger, en regard de la Sogic et de la CVMQ. M. Bertrand réaffirme qu'aucune société en commandite ne fait l'objet d'enquête de la part du ministère du Revenu. C'est une affaire interne, considère-t-il.

Le président de Télé-Métropole conclut : « Nous avons un inventaire de 20 millions \$ d'émissions dans nos tiroirs. Notre nouveau mandat est de rester en affaires, de ne pas perdre un autre 50 millions \$ en trois ans ». La politique de Télé-Métropole sous Serge Gouin mettait l'accent sur la grille de programmation. Sous Mario Bertrand, elle examine de manière serrée la grille comptable.

### ◆ Un proche

Élogieux de M. Lévesque à l'endroit de son ministre par la suite, notamment deux passages de son livre *Attendez que je me rappelle*, publié en 1986, et la lettre adressée par M. Lévesque à M. Morin pour accepter sa démission en décembre 1981. Le premier ministre parlait de peine et lui assura de son amitié.

Notre source affirme que M. Lévesque donnait le bénéfice du doute, croyait en la bonne foi de M. Morin, lequel prétend avoir voulu servir le Québec en s'adonnant à ce petit jeu dangereux. M. Morin croyait pouvoir obtenir des informations de la GRC sur les intentions du fédéral envers le mouvement souverainiste, sans lui-même en fournir. Au début des années 1970, dans la foulée de la Crise d'octobre, les actes plus ou moins illégaux de la GRC s'étaient multipliés sur le territoire québécois. L'ancien premier ministre a con-

gédié son collaborateur parce qu'il avait eu ces contacts. Il ne l'a pas fait, comme d'aucuns l'ont cru, parce que la stratégie constitutionnelle du Québec, dont M. Morin avait été l'architecte, avait échoué, affirme formellement notre source.

On ne demande pas à un ministre de démissionner, dit cette personne, parce qu'une politique échoue. D'autant plus que cette stratégie avait été endossée par M. Lévesque et son gouvernement.

Notre source prétend que cette information sur la demande de démission de M. Morin était implicite dans la déclaration publiée mardi par l'ancien ministre de la Justice, et confié de M. Morin en 1977, M. Marc-André Bédard.

Ce dernier écrit que M. Lévesque lui confia, en novembre 1981, devoir « évaluer la situation dans un autre contexte » et devoir « parler à M. Morin ». M. Bédard déclare par ailleurs qu'il avait eu « l'impression que (M. Lévesque) venait de l'apprendre ».

Dès que l'affaire a éclaté, la semaine dernière, M. Morin a nié cette version (il se disait à cet égard victime d'une vengeance d'une ancienne collaboratrice) et soutenu dur comme fer avoir démissionné de sa propre initiative.

Identifié à la stratégie du Front commun interprovincial visant à faire échec au rapatriement unilatéral de la Constitution par Ottawa, M. Morin avertit ses homologues qu'il en faisait une affaire personnelle et qu'il démissionnerait si le Front échouait. C'est ce qui est arrivé le 5 novembre 1981, à la suite de ce qu'on a appelé la Nuit des longs couteaux, au cours de laquelle le Québec fut isolé.

Dès lors, M. Morin écrivit à ses collègues des autres provinces (il ne leur annonça pas sa démission mais leur fit part de sa déception personnelle) et avertit M. Lévesque de sa démission, effective le 29 décembre.

M. Lévesque a appris les faits avant la conférence du 5 novembre à Ottawa. Était-ce en octobre, notre source ne s'en souvient plus. Elle ne croit pas non plus que M. Lévesque en ait parlé à M. Morin avant la conférence, car il n'avait pas encore la preuve de ses agissements.

Dans un texte de sept pages, publié hier par *La Presse*, Mme Lorraine Lagacé raconte comment elle a mis M. Lévesque au courant des relations de M. Morin avec la GRC. Ces relations ont duré de 1975 à 1977, soit avant et après la prise du pouvoir par le Parti québécois.

Mme Lagacé, qui occupait un poste au bureau du Québec à Ottawa, a obtenu copie en août 1981 du rapport MacDonald sur les méthodes de la GRC. Ce rapport indiquait que le Parti québécois était infiltré au plus haut niveau. Quelque temps après, dans des circonstances qu'elle relate, M. Morin lui avoua que la source de la GRC au plus haut niveau, c'est lui. Selon Mme Lagacé, il admit recevoir une rémunération en retour.

Elle aurait alors demandé à M. Morin si M. Lévesque est au courant. Il lui aurait alors répondu : « Ne va surtout pas lui dire ça, tu vas le bouleverser ».

En octobre 1981, Mme Lagacé aurait été reçue par M. Lévesque à son bureau de Montréal. Elle annonce au premier ministre que M. Morin est « sur le payroll de la GRC ». Mme Lagacé relate que le chef du Parti québécois est subitement atteint d'un malaise. « Il se tient l'estomac, ou le cœur à deux mains. Il va dans la salle de bains, adjacente à son bureau. Quelques minutes plus tard il revient. Il est pâle ».

Lors de l'autopsie de M. Lévesque, en novembre 1987, on a appris que son décès était dû à un malaise cardiaque et que son cœur souffrait des lésions indiquant qu'il avait, apparemment sans le savoir, subi de légères attaques dans le passé.

Selon Mme Lagacé, M. Lévesque, ou quelqu'un de son entourage, lui suggère d'obtenir des preuves.

Quelques semaines plus tard, Mme Lagacé enregistre à son insu une conversation animée avec M. Morin où elle réussit à le faire sortir de ses gonds et admettre ce que le public sait aujourd'hui de cette affaire.

Elle apporte ensuite l'enregistrement et sa transcription écrite à M. Lévesque. À sa connaissance, M. Lévesque a pris connaissance de la transcription et demandé à M. Morin sa démission. Elle dit le tenir entre autres du démissionnaire qui « m'a accusée pendant des années d'avoir détruit sa carrière politique ».

D'autres sources relatent qu'après ces faits, M. Lévesque a convoqué M. Morin pour obtenir sa version. Ce dernier lui aurait suggéré de consulter Marc-André Bédard, au courant depuis 1977. Le premier ministre aurait ensuite convoqué M. Bédard, ce que ce dernier a confirmé, avant de prendre toute décision.

Mme Lagacé reproche tout au long du texte à M. Morin, qui était son supérieur hiérarchique, d'avoir « saboté » son travail à Ottawa et d'avoir fait tourner en rond le Québec avec ses stratégies.

Mme Lagacé prépare un roman inspiré de cette affaire et qui sera intitulé *Stratégie*.

Après avoir quitté le gouvernement du Québec, elle obtint un poste à Radio-Canada. Elle habite maintenant à Rimouski et écrit des textes à la pige pour la télévision.

Hier, la désormais fameuse « affaire Morin » n'a pas provoqué de nouveaux rebondissement. Le chef du Parti québécois Jacques Parizeau estimait préférable de continuer à écouter les informations qui sont diffusées en souhaitant que ceux qui savent continuent de parler.

Le premier ministre Robert Bourassa n'en dit guère plus. « Il y en a tous les jours des révélations sur l'affaire Morin, dit-il aux journalistes. Moi, j'ai la même attitude que le chef de l'opposition. On va attendre que soient connues les différentes versions. J'ai déjà dit, en autant que j'étais concerné, quand j'étais premier ministre (au début des années 1970) que je n'avais eu aucune indication qu'il y avait de l'espionnage quand M. Morin travaillait pour moi ». M. Morin a été sous-ministre aux Affai-

# Le SCRS pressé de dévoiler « tout ce qu'il sait » par son comité de révision

OTTAWA (PC) — Le Comité de révision de la Loi sur la sécurité a demandé au Service canadien de renseignement de sécurité, hier, de lui faire part de « tout ce qu'il sait » sur l'affaire Claude Morin, qui a avoué avoir accepté de l'argent de l'ancien service de sécurité de la GRC au moment où il faisait partie d'un cabinet péquiste.

Le président du comité, M. John Bassett, a reconnu que le SCRS n'a rien eu à voir avec cette affaire, puisqu'il n'a remplacé le service de sécurité de la GRC qu'en 1984, lorsque tout était fini.

Mais M. Bassett a exigé un rap-

port, afin de s'assurer qu'une situation semblable ne puisse jamais se répéter.

Interrogé par les membres d'un comité parlementaire, M. Bassett a déclaré qu'il doutait que le SCRS puisse agir comme l'a fait l'ancien service de sécurité de la GRC au cours des années 70.

« Je ne crois pas que le SCRS serait aussi stupide, a-t-il dit. J'ai beaucoup de difficulté à croire qu'il pourrait faire une telle chose ».

M. Bassett a souligné qu'il existe maintenant suffisamment de garanties, comme la présence du Comité de révision, pour empêcher l'ingé-

rence du SCRS dans les partis politiques légitimes.

Si jamais le comité découvre que le SCRS se sert de politiciens comme informateurs payés, a prévenu M. Bassett, il rendra la chose publique immédiatement.

« En tant que membres du comité, nous trouverions cela très inopportun », a-t-il souligné.

D'ailleurs, a noté M. Bassett, il est du devoir des députés fédéraux et provinciaux de rapporter au SCRS tout renseignement qui pourrait représenter une menace à la sécurité du Canada. Ils n'ont pas à être payés pour cela.

res intergouvernementales sous M. Bourassa jusqu'en 1971.

Par ailleurs, l'avocat bien connu de Québec Me Guy Bertrand a nié être la source qui aurait révélé cette affaire au journaliste Normand Lester, comme l'a affirmé le réseau de télévision TVA et, sans donner son nom, le *Journal de Montréal* hier. Me Bertrand a mis en demeure les deux médias de se rétracter et a initié, auprès du Barreau, une demande d'enquête sur ces allégations.

Dans les deux cas, les journalistes citent comme sources deux anciens agents de la GRC, qui auraient été clients de M. Bertrand, MM. Michel Papineau et John Tardif.

Me Bertrand, qui fut candidat à la direction du PQ en 1985 et candidat péquiste dans Louis-Hébert en 1989, parle de « fumisterie et de tissu de mensonges ».

### ◆ 350e

juillet prochain.

« L'esprit général de la fin de semaine est d'amener les Montréalais et les visiteurs à célébrer à l'endroit même où les premiers fondateurs sont arrivés », expliquait-il.

Les temps forts de participation populaire du week-end sont attendus samedi soir pour le défilé de nuit sur le boulevard Saint-Laurent et le grand feu d'artifice lancé « à minuit moins une » au milieu du fleuve devant le Vieux-Port.

« Les gens ont maintenant le goût à la fête, estime M. Petit sur la foi d'un sondage récent ralliant 60% de la faveur populaire. Après le grand coup d'envoi des célébrations, la contagion se fera au fur et à mesure. L'arrivée de printemps et l'amélioration relative de la situation économique aideront ».

Refusant de spéculer sur les foules, les organisateurs misent beaucoup sur la gratuité des événements du week-end. Une gratuité qui contraste avec les cachets de 30 \$ que la Corporation a dû verser pour recruter les figurants du grand défilé de nuit. « Les producteurs privés choisis par concours ont jugé des meilleurs moyens pour réaliser leur événement ».

Pour cet ancien artisan de la Superfrancofête qui collectionne les succès (fêtes de la Saint-Jean, visite papale, *Cités-Cinés*), le défi du 350e apparaît tout à fait différent. Par son ampleur et, surtout, sa durée.

« Mais la grande différence, c'est la recherche d'une grande solidarité, c'est une invitation à participer à laquelle tous les milieux ont répondu. » Envers et contre, souventes fois, une presse plus que méfiante.

« Je ne mets pas en cause la responsabilité des médias, précise-t-il. Notre organisation était très visible et la pression forte. Nous avons dû corriger un certain retard dans un délai très court. Mais quand on a fixé un calendrier, on l'a respecté ».

« Je sais qu'on a donné l'impression d'avoir caché des choses, reconnaît-il, mais on fera le bilan plus tard. La nouvelle équipe a mis les bouchées doubles dans un contexte difficile où les médias mettaient en évidence les problèmes rencontrés. Notre philosophie, c'est de donner l'heure juste, d'annoncer les choses quand elles sont prêtes, même si parfois c'est tentant pour répondre à des pressions ».

M. Petit se refuse d'ailleurs à critiquer l'équipe de la première heure. Il parle de « ajustements dus à la tension », de gens « qui préfèrent céder leur place pour la réalisation concrète », de « facteurs humains » normaux dans une telle organisation.

Il n'a que des éloges pour sa nouvelle équipe « choisie pour son enthousiasme pour Montréal ». Qu'importe si un bon nombre de gens sympathisent avec le Parti québécois ou le Rassemblement des citoyens (RCM). « C'est un pur hasard » qui ne remet pas en cause le caractère apolitique des fêtes.

« Il n'y a pas d'autre agenda ici que celui de Montréal. Il y a des gens de toutes tendances choisis en fonction de leurs qualifications professionnelles ».

En dépit des promesses de « revitaliser l'industrie touristique », la Corporation ne dispose toujours d'aucune étude sur les retombées économiques anticipées. « Nous menons une étude sérieuse pour les mesurer après coup ».

Pas question non plus de jouer les futurologues avec les hôteliers qui doutent sérieusement de l'augmentation des nuitées. « L'Office du tourisme et la Ville ont pour objectif d'augmenter de 15 % d'ici 1995 le nombre de touristes. Avec l'effort de cette année, 1992 sera la première étape et une étape marquante dans l'attente de cet objectif ».

Après avoir investi l'essentiel de son budget publicitaire au Québec, dans le Nord-Est américain et en Ontario, la Corporation a dû se rabattre sur « les relations publiques et la présence médiatique » pour rejoindre tardivement le marché de l'Hexagone.

Rejetant les critiques de l'industrie, M. Petit estime que la dimension touristique fut toujours au cœur de l'organisation et que les grossistes

ont eu en main les informations pertinentes dès que disponibles. « Mais dans certains cas, il y a eu des retards », confesse-t-il.

Conjuguées à la récession, les TPS et TVQ saperont-elles tous ces efforts ? « Je n'ai pas de commentaires à faire là-dessus, répond diplomatiquement Michel Petit. Compte tenu de la formule des fêtes, les touristes continueront à aimer notre ville et à y revenir. Ce n'est pas un événement d'un jour. Pour le développement touristique, c'est important ».

DEMAIN — La transparence d'une organisation

### ◆ Le projet

dré qui cite des avis juridiques, de limiter la liberté d'expression en contrôlant les dépenses. Mais les critiques du projet de loi rejettent cette interprétation en bloc et réclament d'examiner les avis du gouvernement. À ce compte-là, demandent-ils, qu'en est-il de toutes les lois électoraux canadiennes et de leurs dispositions pour contrôler les dépenses électorales des partis ?

De l'intérieur, le projet de gouvernement a provoqué une brèche évidente dans la solidarité du caucus tout en ébranlant les convictions privées d'autres députés.

« Seul parmi les troupes du Québec, le député Jean-Pierre Blackburn laisse savoir publiquement qu'il est « mal à l'aise » avec les projets de son gouvernement. « Disons-les aux Québécois qu'on reconnaît qu'ils sont une société distincte. Reconnaissons-la la double majorité pour montrer qu'on veut effacer le passé », préconise-t-il en s'en prenant à la décision de renoncer à inscrire la règle de la double majorité dans le projet de loi référendaire.

« Ce n'est pas inquiétant de se battre contre nos adversaires quand nous avons de bonnes propositions à offrir aux Québécois et à l'ensemble des Canadiens. Si on peut dépenser des fonds de façon illimitée alors que d'autres n'auront pas les mêmes armes, je pense qu'il y a un principe de la démocratie qui est en train d'être sacrifié sous le couvert du principe de la liberté d'expression, ajoute-t-il au sujet de l'absence de contrôle des dépenses ».

De son côté, Patrick Boyer, un autre conservateur, de Toronto celui-là et autorité reconnue en matière de référendums, avertit que si le gouvernement met de l'avant son projet actuel, il donnera un pli à toutes les autres lois électorales. « La société canadienne a des normes sur ce qu'elle considère comme le fair-play électoral, affirme-t-il ainsi au sujet du contrôle des dépenses. Si on les jette par-dessus bord avec cette loi, ce sera un moment révélateur pour notre pays ».

Hier après-midi, d'autres députés encore, de plusieurs régions hors-Québec, confiaient en privé que certains aspects du projet de loi les avaient fait sauter et qu'ils avaient besoin d'en savoir plus long.

De l'extérieur, entretemps, les deux partis d'opposition renchignent devant la nature du projet de loi du gouvernement.

Le Parti libéral, principal promoteur du projet d'un référendum sur la Constitution, accuse le gouvernement de fausser d'avance les règles du jeu.

Dans une lettre au premier ministre, Jean Chrétien réclame qu'on restitue le concept d'une double majorité pour assurer le Québec que sa voix sera entendue, et qu'on s'inspire de l'expérience de 1980 pour créer des comités du « oui » et du « non », les financer équitablement et contrôler les dépenses. « Il faut assurer les Canadiens que les votes ne sont pas achetés », a lancé le chef libéral aux Communautés.

Selon Jean Chrétien, les objections soulevées par l'ébauche du projet sont tellement nombreuses qu'il sera modifié avant même d'aboutir entre les mains du Parlement.

Même son de cloche chez le Nouveau Parti démocratique qui réclame lui aussi l'abandon de la règle de la majorité simple au profit de majorités régionales et un plafonnement des dépenses. « Ce ne sont pas de petites objections techniques », affirme Audrey McLaughlin au sujet de ses critiques.

Le Bloc québécois finalement accuse carrément le gouvernement de dénaturer la démocratie. Hier, le député Jean Lapierre a soulevé tout un brouhaha en lançant au ministre Harvie André : « Vos arguments vous rendent digne d'être juré à Los Angeles ». Au grand déplaisir du président des Communautés John Fraser, qui a sommé le député du Bloc de s'excuser en rappelant : « Nous avons un pays à sauver ».

### ◆ Jazz

Salle Wilfrid-Pelletier, en fait ils feront l'ouverture du Festival, avant de laisser la place à Nina Simone. Si cette chanteuse aux accents aussi graves que la *Freedom Now Suite* de Roach et Rollins ne plaque pas sur son piano les accords de *Baltimore*, il y va y avoir du ramdam dans les chaumières.

Au milieu des années 60, le vaillant Elvin Jones battait les pulsations de *A Love Supreme* et autres *Spiritual* que son frère d'armes, John Coltrane, avait concoctées. Le 5 juillet, à John Coltrane Elvin Jones racontera les histoires de l'heure en compagnie, notamment, de Sonny Fortune au saxo, Wayne Pickens au piano, et... Ravi Coltrane également au saxo. Ravi, on l'aura deviné, est le fils de John Coltrane, l'homme de *Kulu Se Mama*.

Paul Bley est montréalais. L'an dernier, il s'était produit en compagnie de Steve Swallow et Jimmy Giuffrè. Avant ça, il avait joué auprès de Charlie Haden. Cette année, c'est son tour. Cette année, enfin, l'iconoclaste va poursuivre plusieurs brins de causeries musicales. Le 2 juillet, il jouera en duo avec le guitariste John Scofield. Le 4, il sera soutenu par John Surman, le saxophoniste, et John Abercrombie, le guitariste. Puis, le 5, l'ami Bley dialoguera avec le contrebassiste Gary Peacock, le batteur Billy Hart ainsi qu'avec deux inconnus de Boston, soient Joe et Matt Maneri.

Tous les spectacles de Bley seront présentés dans le cadre de la série *Jazz dans la nuit* qui, cette année, a élu domicile à la toute nouvelle salle de concert du tout aussi nouveau Musée d'art contemporain. C'est au même endroit, et dans la même série, que seront présentés les spectacles des jeunes Geoff Keezer, piano, Christian McBride, contrebasse, et Joshua Redman qui, comme son père Dewey, joue du ténor, avant que le quartette de... Teddy Edwards n'y installe ses pénales le 8 juillet. Le saxo Edwards, qu'on se le dise, a déjà eu dans son groupe un certain Tom Waits et non l'inverse.

Après s'être produit en quartette puis en duo, le suave Frank Morgan va se produire dans un format original. Le 6 juillet en effet, au théâtre Maisonneuve, ce saxophoniste alto ayant pour devise *Bird Lives!* jouera en compagnie du pianiste Kenny Barron, puis du pianiste Roland Hanna, puis du pianiste Barry Harris, soit les trois historiens du jazz, avant de jouer tous ensemble.

Tous ces artistes mis à part, l'afiche de cette année comprend les noms de Gonzalo Rubalcaba, Flora Purim, Jan Garbarek, Miroslav Vitous, Terence Blanchard, Barbara Dennerlin, Joey DeFrancesco, Gary Burton, Eddie Daniels, Al Dimeola, King Sunny Ade, Dave Holland, John Hicks, Lorraine Desmarais, Joanne Brackeen, Oliver Jones, Vic Vogel, Joe Morello et Guy Nadon. Morello, le batteur de *Take Five* et Ti-Guy Nadon, le batteur du *Blues de l'embauveur*, ce sera le jam de ce Festival.

Et comme tout doit toujours finir dans les blues, sachez et notez que les *Fabulous Thunderbirds* de Kim Wilson seront au Spectrum le 11 juillet et que John Lee Hooker nous racontera l'histoire du *Decoration Day* le 6 juillet.

## 14 mai

par la PC et l'AP

1991: la veuve de Mao Tse-toung, Giang Qing, se suicide à Pékin, à l'âge de 77 ans; en Afrique du Sud, Winnie Mandela est condamnée à six ans de prison en rapport avec l'enlèvement de quatre jeunes en 1988.

1989: Carlos Menem (péroniste) remporte l'élection présidentielle en Argentine.

1986: le centre-sud de l'Alberta est surpris par un blizzard: vents de 80 kilomètres-heure et neige atteignant la hauteur des genoux.

1979: Washington et Pékin signent un accord commercial, en vertu duquel, après un froid de 30 ans dans leurs relations, les États-Unis et la Chine s'accordent le statut de la nation la plus favorisée.

1977: le Canadien remporte la Coupe Stanley pour une huitième fois en 13 ans; Jim Cornor du Kansas lance une partie sans point ni coup sûr contre les Rangers du Texas.

1975: Washington annonce que des Marines ont repris par la force le cargo américain Mayaguez, arraisonné par les Cambodgiens, et que des avions américains ont détruit trois bâtiments de guerre cambodgiens.

1973: lancement de la station orbitale américaine Skylab.

1972: Okinawa revient sous souveraineté japonaise après 27 ans sous juridiction américaine.

1968: Don Drysdale lance pendant 56 manches consécutives sans accorder de point.

1964: Nikita Khrouchtchev, chef du gouvernement soviétique, inaugure le barrage d'Assouan, en Égypte.

1959: décès du clarinetiste, trompettiste, compositeur et chef d'orchestre américain Sydney Bechet, né en 1897.

1957: début du controversé débat sur le pipeline aux Communautés.

1955: signature du Pacte de Varsovie.

## CARTES D'AFFAIRES

**ROBIC**  
AGENTS DE BREVETS ET MARQUES  
PROTECTION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE  
55 St-Jacques, Montréal, Québec H2Y 3K2  
Fax: (514) 945-7874 Tél.: (514) 989-0818

Pour informations publicitaires contactez:

**NATHALIE THABET**  
1-800 363-0305  
(514) 842-9645

## PHOTOCOPIES URGENTES?

En noir? En couleurs? De qualité? A bas prix? Vite faites?  
Toutes grandeurs? Alors, adressez-vous à:  
**SCRIBEC 385-9400, 45, RUE JARRY EST**  
8h30 à 20h, Samedi 10h30 à 16h

## EN BREF...

### Cogeco veut regrouper trois stations

CONNAISSANT des difficultés avec certaines de ses stations de radio, Cogeco a demandé au CRTC la permission de créer un réseau radiophonique de langue française qui sera diffusé partout en région à partir de Québec. Le plan prévoit l'établissement d'un réseau radiophonique reliant CFEI-FM, de Saint-Hyacinthe, CHLC-AM, de Baie-Comeau, et CJMF-FM, de Québec. La technologie maintenant disponible rend possible la mise en place d'une infrastructure d'interliaison par satellite et de mise en ondes locale d'une très grande flexibilité et d'une fiabilité accrue par rapport au mode de diffusion actuellement utilisé par ces stations, note la compagnie. Les stations pourront se rattacher ou se détacher localement du réseau, selon leurs besoins particuliers. Les stations en région sont particulièrement menacées financièrement, explique Cogeco pour justifier sa demande.

### La Russie achète du blé pour 400 millions \$

MOSCOU (AP) — La Russie a signé hier un contrat d'achat de près de deux millions de tonnes de blé canadien, d'une valeur d'environ 400 millions \$, a rapporté l'agence de presse Itar-Tass. Le contrat, signé par le vice-premier ministre Yegor Gaidar, coïncide avec le début des semailles de printemps en Russie. L'ex-Union soviétique était le plus gros producteur mondial de blé, mais le quart de la récolte annuelle est perdu pour cause de bureaucratie, d'équipement obsolète et d'insuffisante capacité de stockage. La Russie a ainsi été contrainte l'an dernier d'entamer ses précieuses réserves de devises étrangères pour acheter 23 millions de tonnes de blé, malgré une récolte de 93 millions de tonnes.

### Le prix Ericsson pour l'excellence à des Québécois

DES INGÉNIEURS québécois reçoivent le prix Ericsson pour l'excellence technique en technologie cellulaire. Le Dr Lars Ramqvist, président et chef de la direction de LM Ericsson de Suède, a annoncé hier cette bonne nouvelle au groupe d'ingénierie d'Ericsson à Montréal, qui compte près de 200 ingénieurs. Ericsson a obtenu son premier contrat au Canada de Cantel. « C'est grâce à la présence de brillants jeunes ingénieurs, à l'accessibilité du marché et à des clients comme Cantel que le groupe d'ingénierie de Montréal est devenu un Centre d'excellence en technologie cellulaire », a déclaré le président.

### Le point sur le secteur maritime

UNE TABLE de concertation, présidée par M. William Tetley, a reçu le mandat de faire le point sur l'ensemble du secteur maritime à Montréal et notamment d'identifier les causes des difficultés que rencontre l'industrie du transport maritime. L'équipe de concertation dispose d'un budget de 500 000 \$, financé à 80 % par les gouvernements de Québec, d'Ottawa, de Montréal et de la CUM.

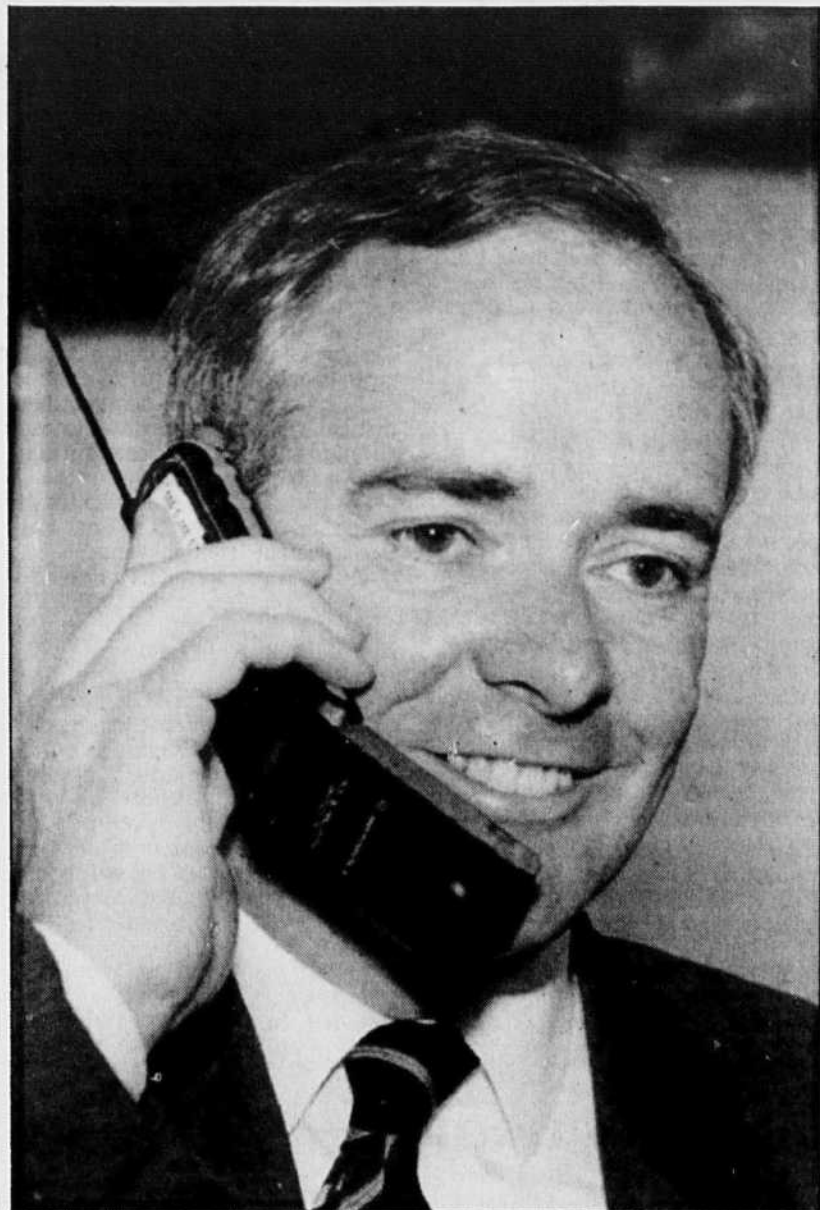
### Hausse de bénéfices à Gaz Métropolitain

(PC) — Gaz Métropolitain a annoncé hier un bénéfice net consolidé de 112 245 000 \$ pour le premier semestre de l'exercice 1991-1992, comparativement à 107 222 000 \$ pour la même période l'année dernière, soit une augmentation de 4,7 %. L'augmentation du bénéfice reflète notamment la hausse de l'avis moyen des associés, suite à des investissements additionnels requis pour le développement du réseau gazier. Le rendement sur ces investissements additionnels compense également la diminution du taux de rendement autorisé par la Régie du gaz naturel du Québec, qui est passé de 14,25 % qu'il était l'an dernier à 14 % cette année.

### Le logiciel Geoscope

L'AGENCE spatiale canadienne a lancé Geoscope, sa nouvelle encyclopédie interactive sur les changements planétaires. Geoscope est un logiciel qui contient une très grande quantité de données recueillies par satellite depuis 20 ans. Une quarantaine d'agences spatiales et organisations internationales ont fourni des informations que l'on retrouve dans cette encyclopédie, qui sera offerte au public à bas prix l'automne prochain.

Poumon qui respire Cigarette qui expire



Le ministre des Communications utilise le nouveau téléphone sans fil CT-2.

## Beatty donne le feu vert à une version post-moderne de la cabine téléphonique

Guy Tallefer

L'ANNÉE prochaine, vers la même époque, un nouvelle génération de téléphones sans fil fera son apparition sur le marché canadien. Un nouveau produit dont l'industrie des radiocommunications s'attend à tirer des revenus de 3,2 milliards \$ pendant les cinq premières années de sa mise en marché.

Une petite révolution technologique — une autre —, s'il faut en croire le ministre des Communications, M. Perrin Beatty, qui a fait hier matin un saut à Montréal pour dévoiler, dans le cadre de Radiocomm 92, où se réunit annuellement l'industrie des radiocommunications, la stratégie fédérale en vue de l'établissement d'un service commercial de téléphone public sans fil.

Il n'a peut-être pas tort : à peine plus gros qu'un portefeuille, ces nouveaux téléphones portatifs s'apparentent aux cellulaires traditionnels, mais sont plus petits, plus légers et offrent apparemment une meilleure qualité sonore. À l'été 1993, l'industrie devrait avoir mis sur pied l'infrastructure nécessaire pour en permettre l'usage dans les principales villes canadiennes.

Ces micro-cellulaires constitueront en quelque sorte la version post-moderne des cabines téléphoniques

que l'on retrouve dans les restaurants et aux coins des rues. Pour s'en servir, il faudra se trouver dans un rayon de cent mètres d'une petite station de transmission des signaux. Ces « télépoints » seront installés par centaines dans les centres commerciaux, les stations de métro et les aéroports.

M. Beatty a annoncé que ce nouveau service public utilisera au Canada la technologie CT2 Plus, Classe 2, plutôt que la CT3. La CT2 Plus est déjà en usage à Singapour et Hong-Kong. Elle ne l'est pas, toutefois, aux États-Unis, où les Américains tardent toujours à exploiter le filon. Fier que le Canada prenne sur eux une longueur d'avance, le ministre promet un service facile à utiliser et compatible avec celui pour lequel opèrent les Américains le jour où ils se lanceront dans la course.

Il promet aussi que les coûts d'utilisation du nouveau système seront abordables, mais ne peut pour le moment en donner un ordre de grandeur. M. Michael Kedar, président de Call-Net Telecommunications, spécialisée dans les communications internationales, s'attend à ce que les coûts d'utilisation soient pour le consommateur d'environ 25 cents la minute — la moitié de ce que coûte actuellement les services cellulaires —, et que l'on puisse se procurer le téléphone numérique de poche à 250 \$

pièce. Selon le président de Téléglobe, M. Charles Sirois, l'arrivée imminente de cette nouvelle technologie ne sonne pas le glas des systèmes téléphoniques traditionnels. Elle viendra plutôt les compléter. À brève échéance, un usager n'aura qu'un numéro téléphonique personnel à mémoriser, qu'il utilise son cellulaire, son micro-cellulaire ou le téléphone qu'il possède à la maison.

La bataille pour l'obtention d'une part de ce nouveau marché s'annonce serrée : 85 entreprises désirent offrir le service. Elles ont jusqu'au mois de septembre pour soumettre leur soumission détaillée au gouvernement fédéral. De trois à cinq entreprises se verront accorder par Ottawa des licences d'opération par région. La course est interdite aux firmes qui ne sont pas propriétaires canadiennes à au moins 80 %.

L'industrie canadienne des télécommunications génère des revenus annuels de 15 milliards \$ et emploie directement 125 000 personnes. M. Beatty a par ailleurs profité hier de son passage à Montréal pour annoncer que Skytel Communications Corporation, filiale de BCE Mobile Inc., In-Flight (Canada) Corporation et Rogers Cantel Mobile Inc. ont été autorisés à fournir des services téléphoniques air-soi destinés aux passagers des lignes aériennes.

## Le président de BCE Mobile compte sur la croissance des communications personnelles pour éponger les pertes

d'après la Presse canadienne

CONVAINCU que le marché des communications personnelles par cellulaires va doubler au cours des quatre prochaines années, le président et chef de la direction de BCE Mobile, John McLennan, ne s'inquiète pas trop des pertes enregistrées au cours des deux dernières années.

« Les gens investissent dans notre compagnie en raison des promesses que réservent l'avenir », a-t-il expliqué hier à l'issue de la réunion des actionnaires où il venait de rappeler que BCE Mobile avait enregistré une

perte nette de 19,1 millions \$ en 1991 et de 5,6 millions \$ pour le premier trimestre de 1992.

M. McLennan croit que le bilan financier s'améliorera cette année d'autant plus que la situation économique devrait se redresser.

Les efforts de BCE Mobile, depuis sa formation il y a quatre ans, ont porté sur le développement du réseau.

« Près de 900 millions \$ ont été consacrés à établir notre réseau à travers le Canada et non seulement dans les grands centres. Ces dépenses se reflètent dans nos états financiers », a aussi fait remarquer M.

McLennan.

Le nombre des abonnés au service cellulaire progresse continuellement. À la fin du mois de mars, BCE Mobile en comptait 270 000, soit 55 000 de plus qu'au même moment un an plus tôt.

Mais cette croissance a été partiellement contrebalancée par la baisse du taux d'utilisation moyen par abonné, un phénomène qui est probablement lié à la récession économique.

BCE Mobile est la propriété à 67 % de BCE et ses titres sont transigés à la Bourse de Montréal et celle de Toronto.

## Québec veut modifier les pouvoirs de placement de la Caisse de dépôt

LE MINISTRE des Finances Gérard D. Levesque a présenté hier un projet de loi modifiant les pouvoirs de placement de la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Le projet de loi porte les limites de détention d'actions de « personnes morales » (généralement des compagnies) par rapport à l'actif total de la Caisse de 30 % à 40 % et inclut dans ces limites la détention de fonds indexés.

En matière d'hypothèques, le projet retire la limite territoriale du Québec. Il permet également les prêts hypothécaires conventionnels

excédant 75 % de la valeur des biens en garantie et augmente de ½ % à 1 % de l'actif le montant maximal d'un prêt immobilier.

En matière d'immobilier, il retire également la limite territoriale québécoise et abolit la limite de 1 % de l'actif pour les actions investies dans les compagnies immobilières.

En outre, le projet étend l'acquisition d'obligations par la Caisse aux institutions de même type que la Banque internationale de reconstruction et de développement.

Il sera aussi donné la possibilité aux organismes gouvernementaux,

municipaux, scolaires et du réseau de la santé ainsi que les caisses de retraite de tels organismes, de devenir des déposants auprès de la Caisse.

Le projet prévoit également l'usage par la caisse de nouveaux types d'instruments et de contrats de nature financière. Par ailleurs, il porte de deux à cinq ans la détention de titres que la Caisse ne pourrait normalement détenir par suite de réorganisations ou fusions, tout en prévoyant que la Caisse doit faire état de la détention de tels titres, après deux ans, dans son rapport annuel.

## Progrès sensible des ventes US au détail

WASHINGTON (Reuter) — L'inflation aux États-Unis s'est sensiblement ralentie en avril, alors que dans le même temps les ventes au détail progressaient sensiblement.

Le département du Travail a annoncé hier que l'indice des prix à la consommation avait progressé de 0,2 % en avril, après avoir augmenté de 0,5 % en mars. Sur 12 mois, la hausse des prix a atteint 3,2 %.

Hors alimentation et énergie, la progression est de 0,3 % en avril après 0,5 % en mars. Sur un an, elle atteint 3,9 %.

Le département du Travail a attribué cette faible hausse des prix à la consommation à la baisse des prix de l'alimentation et de l'habillement ainsi qu'au ralentissement de la progression de beaucoup d'autres produits.

Les prix de l'alimentation ont diminué de 0,1 %, après avoir progressé de 0,5 % en mars, tandis que ceux de l'habillement enregistraient une baisse de 0,7 % après une hausse de 0,6 %.

La progression des prix de l'énergie s'est modérée à 0,4 % après 0,6 % en mars. Le secteur de la santé, habituellement le plus inflationniste, connaît lui aussi une certaine modération, n'avançant que de 0,5 % en avril et en mars. Sur un an, ce secteur a vu ses prix augmenter de 7,9 %.

Depuis le début de l'année, l'indice a progressé à un rythme annuel, corrigé des variations saisonnières, de

3,3 %, comparé à 3,1 % pour l'ensemble de l'année dernière.

Mardi, on avait appris que l'inflation au niveau du commerce de gros n'avait été que de 0,2 % en avril, comme en mars, donnant un taux de 0,9 % sur un an.

Au même moment, le département du Commerce a annoncé que les ventes au détail avaient augmenté de 0,9 % aux États-Unis en mars après une baisse révisée à 1,0 % en mars (moins 0,4 % annoncé auparavant).

Hors automobile, les ventes ont augmenté de 0,4 % après un recul de 0,7 % en mars.

La hausse des ventes de détail a touché la quasi-totalité des secteurs d'activité, allant de l'automobile à l'habillement.

Les ventes de meubles sont une des rares catégories à baisser, de 1,5 % après une hausse de 1,9 % en mars.

Les ventes de matériaux de construction ont été particulièrement vives, progressant de 2,8 % après une hausse de 0,5 % en mars. Ces statistiques pourraient en partie soulager les inquiétudes des économistes qui estimaient que les consommateurs américains pourraient ne pas augmenter leurs dépenses au vu de la situation économique.

Une hausse durable des dépenses de consommation est vitale pour une reprise économique de plus grande ampleur.

L'acquisition de biens et de ser-

vices représente environ les deux tiers de l'activité économique nationale, mesurée par le Produit intérieur brut (PIB).

### Coup d'oeil boursier

Montréal-XXM	1787.15 - 14.73
TSE-300	3404.23 - 23.66
Dow Jones	3391.98 + 6.86
Dollar canadien (US Cents)	83.14 + .22
Or (New York-US\$)	335.60 + .30

## Assurance-vie Desjardins

Assurance-vie Desjardins inc., filiale de La société financière des caisses Desjardins inc., est la compagnie d'assurance de personnes du Mouvement des caisses Desjardins. Elle distribue tous les genres d'assurance de personnes, sur une base individuelle ou collective, par l'entremise de différents réseaux. Elle exerce ses activités principalement au Québec, où elle occupe le premier rang pour ce qui est de la part de marché, mais elle assure aussi des personnes, des caisses et des groupes situés ailleurs au Canada.

Assurance-vie Desjardins inc. a le plaisir d'annoncer l'élection, lors de sa dernière assemblée générale, des personnes suivantes au sein de son conseil d'administration.



M. Lucien Caouette est directeur général de la Caisse populaire des Laurentides. Il est également président du Comité des cinq caisses populaires Desjardins du Grand-Charlebourg et membre du conseil d'administration de la Fédération des caisses populaires Desjardins de Québec. Il est en outre membre du conseil d'administration du groupe Demeter ainsi que des poissonneries Belle-Marée et Fleurs de Lys.



Mme Liliane Denis est directrice générale de la Caisse populaire de Coaticook. Elle est également administratrice de la Fédération des caisses populaires Desjardins de l'Estrie. Elle est de plus membre désignée de la Corporation de la Fondation de l'Université de Sherbrooke et vice-présidente du Centre d'aide aux entreprises de la région de Coaticook.



M. Giuseppe Di Battista est président de la Fiducie Canadienne Italienne. Il est en outre gouverneur de la Fondation communautaire Canadienne Italienne du Québec, membre honoraire de l'Association des gens d'affaires et professionnels Italo-Canadiens et membre de la Corporation de l'Hôpital Santa Cabrini.



M. Ronald Thériault est directeur général de la Caisse populaire Desjardins de Saint-Ambroise-de-Kildare et membre du conseil d'administration de la Fédération des caisses populaires Desjardins de Lanaudière. Il est également administrateur de l'Action Jeunesse Desjardins Lanaudière inc.



Mme Denise Verreault est présidente de Verreault Navigation inc. et de BV Maritime inc. Elle est en outre membre des conseils d'administration de l'Université du Québec à Rimouski, de la Compagnie de Gestion de Matane et de la Maison des Régions.

## L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE



Un pompier, au troisième étage d'un édifice, évaluait hier les dégâts causés par des bombardements sur Sarajevo.

## L'ONU se retire de Sarajevo

BELGRADE (AFP) — Le secrétaire général de l'ONU, M. Boutros Boutros-Ghali, s'est déclaré opposé à l'envoi de Casques bleus en Bosnie-Herzégovine et a préconisé le retrait de Sarajevo du siège de la FORPRONU (forces de l'ONU pour la Croatie), dans un rapport au Conseil de sécurité rendu public hier à Sarajevo et New York.

Une opération de maintien de la paix de l'ONU en Bosnie « n'est pas praticable actuellement », a estimé le secrétaire général, même pour assurer la protection de convois humanitaires.

En raison de l'insécurité régnant à Sarajevo, M. Boutros-Ghali s'est prononcé pour que l'état-major de la FORPRONU quitte temporairement la capitale bosniaque.

Deux observateurs des Nations unies, un leur véhicule touché par une roquette alors qu'ils circulaient mardi à Mostar (sud de la Bosnie). Le véhicule a été détruit et l'observateur britannique sauvé par son gilet pare-balles, a-t-on indiqué de source militaire danoise à Copenhague.

Mardi, deux militaires néerlandais de la FORPRONU en patrouille avaient été contraints de remettre leurs armes et leurs munitions à des miliciens serbes à un barrage.

À Sarajevo, au cours d'une conférence de presse au siège de la force, le porte-parole Fred Eckaert a indiqué que l'état-major de commandement de la FORPRONU allait être redéployé dans une zone où il pourrait mieux remplir son mandat concernant la paix en Croatie.

Sarajevo, a souligné M. Eckaert, « restera la souignée de la force », ou un détachement de troupes sera maintenu.

Le chef de l'état-major de la FORPRONU, le général canadien Lewis MacKenzie, a indiqué que 200 membres de l'état-major seraient redé-

ployés, dans un premier temps à Belgrade. Cent autres attendront notre retour, a-t-il dit. « Nous ne nous retirons pas, nous redéployons provisoirement la majorité de notre personnel », a-t-il ajouté.

L'annonce du redéploiement de la FORPRONU intervient après le départ des observateurs de la CEE, qui ont quitté Sarajevo mardi, comme l'avaient fait auparavant plusieurs organisations humanitaires internationales.

À Sarajevo, les négociations prévues hier entre le président bosniaque Alija Izetbegovic et le vice-président yougoslave Branko Kostic sur le sort de l'armée yougoslave ont été ajournées.

Le président Izetbegovic a finalement refusé de rencontrer M. Kostic et le chef de l'état-major yougoslave, le général Zivota Panic à l'aéroport de Sarajevo, fermé au trafic et contrôlé par l'armée, a indiqué la présidence yougoslave citée par l'agence Tanjug.

Le cessez-le-feu décrété unilatéralement par la république Serbe de Bosnie-Herzégovine pour cinq jours et entré en vigueur hier a été respecté dans l'ensemble à Sarajevo.

Les bombardements de la nuit dernière par les forces serbes sont tombés à Sarajevo, selon des sources officielles bosniaques.

De violents combats entre forces croato-musulmanes et unités serbes se sont déroulés hier matin près du village serbe de Gajevi et Modrica, près de Bosanski Samac (nord), selon Tanjug.

Près de 10 000 Serbes ont dû quitter la région voisine de Bosanski Brod, tombée la veille aux mains de la Défense territoriale bosniaque, et une colonne longue de 12 km formée par ces réfugiés se dirigeait mercredi vers la frontière serbe, selon Tanjug.

selon Tbilissi, et huit personnes ont été tuées et 30 blessées côté ossète, selon Tskhinvali.

Selon les autorités locales d'Ossétie du Sud — une région administrativement rattachée à la Géorgie mais qui a proclamé unilatéralement son indépendance — les bombardements géorgiens sur Tskhinvali ont fait 15 morts et 173 blessés.

Tbilissi a également affirmé que des hélicoptères appartenant à un régiment de l'armée russe basé à Tskhinvali ont participé aux bombardements contre les villages géorgiens. Le gouvernement a protesté auprès du commandement du régiment en exigeant que les militaires russes restent neutres.

Le général Soufian Beppayev, un des commandants du district militaire de Transcaucasie — placé sous juridiction russe au début de l'année —, a déclaré à l'agence Interfax que si la participation de ce régiment au conflit était vérifiée, les responsables seraient sévèrement punis.

Il a ajouté que ce régiment sera prochainement retiré de la région. Le désengagement de ces troupes de l'ex-URSS qui ont longtemps servi de forces d'interposition a commencé au mois d'avril.

Des unités de la garde nationale et de la milice géorgiennes ont été envoyées au nord du pays pour défendre la population, a encore indiqué Tbilissi.

## Le Parlement français adopte la loi sur la ratification du traité de Maastricht

PARIS (Reuter) — La révision de la constitution préalable à la ratification du traité de Maastricht a franchi hier l'étape de l'Assemblée nationale malgré l'hostilité du RPR qui s'est divisé et celui de ses alliés centristes.

Au terme de 25 heures de débat, le résultat du vote salué par les applaudissements des députés socialistes et centristes a été sans ambiguïté : 398 voix contre 77 et 99 abstentions.

Les chiffres les plus attendus étaient ceux du compte des voix des 126 députés RPR. Malgré la consigne d'abstention donnée par ses dirigeants, le parti de l'ancien premier ministre Jacques Chirac s'est divisé : 88 de ses députés se sont abstenus, 31 ont voté contre et cinq ont voté pour.

Les 26 députés communistes ont tous voté contre le projet. Ils ont été suivis par cinq députés socialistes, dont l'ancien ministre Jean-Pierre Chevènement. Trois autres socialistes se sont abstenus mais l'immense majorité du groupe 263 députés sur 271 a voté pour la réforme.

Le groupe UDF a également fait preuve d'une grande cohésion. Sept de ses 89 membres seulement ont voté contre le texte et cinq se sont abstenus.

Dans les rangs de l'UDC, une seule

des 40 voix est allée contre la réforme qui autorise les transferts de compétences en matière économique et monétaire et accorde aux citoyens des autres pays de la CEE résidant en France le droit de vote et d'éligibilité aux élections municipales.

Les explications de vote ont mis en évidence la division de l'opposition RPR-UDF-UDC.

Les centristes ont clairement affirmé leur attachement à l'Europe. « Le groupe UDC dit oui à cette nouvelle étape de la construction européenne. Refuser Maastricht serait briser l'élan (...) L'engagement européen de la France doit être clair et déterminé », a dit Jacques Barrot, président du groupe UDC.

« Nous voterons pour car nous sommes attachés à la construction européenne (...) Nous voterons pour car c'est un nouvel horizon que représente l'Europe pour toute la population française », a déclaré Charles Millon, président du groupe UDF.

Au nom du RPR, Jacques Toubon a jugé que « le texte paraît n'appeler ni un vote pour, ni un vote contre. La révision constitutionnelle préalable à la ratification du traité de Maastricht ne saurait être effectuée à la va-vite, a-t-il ajouté. Le groupe RPR est opposé à la reconnaissance du

droit de vote aux ressortissants de la Communauté (...) question qui touche à la chair de la France et à l'avenir de l'Europe ».

Jean-Claude Gayssot a réaffirmé l'hostilité du Parti communiste à l'Europe de Maastricht. « Le traité de Maastricht est mauvais pour la France, a-t-il dit. Il est mauvais pour notre peuple à qui il retire le droit de choisir librement son destin. Il est mauvais pour la solidarité et la coopération entre les peuples car il conforte la domination des plus forts ».

Les socialistes se sont félicités de l'issue du vote mais ils se sont abstenus de tout triomphalisme.

« Il n'y a pas lieu de commenter des résultats aussi éloquentes », a déclaré le ministre de la Justice, Michel Vauzelle, à la tribune de l'Assemblée.

La première cause de satisfaction du gouvernement et du groupe socialiste et d'être parvenu, avec un prime une large majorité, à assurer la continuité de la marche vers l'Union européenne après un semaine de débats parfois houleux où les « anti-Maastricht » ont utilisé toutes les motions de procédure pour retarder et tenter de bloquer les travaux.

Tout au long du débat, le gouvernement a joué la carte de la cohésion nationale en acceptant notamment

cinq amendements présentés par l'opposition.

Le premier ministre, Pierre Bérégovoy, est en outre venu en personne à l'Assemblée pour rassurer le RPR sur la pérennité du compromis de Luxembourg, qui permet depuis 1966 aux pays membres de la CEE d'exiger un vote à l'unanimité et donc d'exercer un droit de veto lorsqu'il juge que son « intérêt vital » est mis en cause.

Le gouvernement va devoir maintenir l'adoption du texte en termes largement majoritaire, et le RPR très influent sous la conduite de Charles Pasqua.

Le débat du Sénat commencera le 2 juin en séance publique et les navettes risquent d'être nombreuses avant l'adoption du texte en termes identiques par les deux Assemblées.

Le président François Mitterrand devra alors choisir entre organiser un référendum ou demander au Congrès des députés et sénateurs d'adopter définitivement la réforme de la constitution à la majorité des trois-cinquièmes.

François Mitterrand et Pierre Bérégovoy ont dit privilégier la voie parlementaire et la large majorité qui s'est dégagée à l'Assemblée nationale semble conforter cette option.

## Les Palestiniens accusent Israël d'accaparer l'eau

Pas de droit au retour, affirment les partis israéliens

VIENNE (Reuter) — Les délégués palestiniens aux négociations multilatérales sur l'eau ont accusé hier Israël d'accaparer les ressources hydrauliques dans les territoires occupés, laissant leurs champs à sec et privant leurs foyers d'alimentation en eau potable.

Le porte-parole de la délégation palestinienne, Marouan Hadad, a fait état d'une situation particulièrement difficile dans les territoires occupés, « menaçant la vie quotidienne de la population palestinienne et empêchant le développement économique ».

Seulement 6 % des terres cultivées par les Palestiniens dans la bande de Gaza peuvent être irriguées, contre 70 % des terres des colons juifs, a-t-il ajouté, précisant que dans 85 % des cas l'eau des puits municipaux n'était pas potable.

De leur côté, les délégués israéliens estimèrent que la conférence doit aborder exclusivement les aspects techniques du partage de l'eau et non pas ses aspects politiques.

« Questions bilatérales relèvent de leurs négociations », a déclaré à la presse le délégué israélien Dan Ahbel.

Mais les Palestiniens ont réaffirmé que pour eux la question du partage de l'eau relevait d'un pro-

blème politique plus large.

« Pour nous Palestiniens, le problème est de faire reconnaître nos droits, parce que si je n'ai aucune terre, aucune eau reconnue comme mienne, dois-je alors m'asseoir et discuter d'échanges d'informations et de partage de l'eau? », a déclaré le chef de la délégation palestinienne Riyad el Khoudary. Pour moi, c'est absurde, a-t-il ajouté.

L'Autriche, qui co-parraine la réunion de Vienne avec les États-Unis, la présente comme une réunion de travail qui ne débouchera sur aucun accord formel. Mais elle espère qu'elle permettra d'engager une discussion de fond sur les problèmes d'eau pressants que connaît la région.

« Nous souhaitons que la volonté politique prévale sur la répétition de positions stériles », a déclaré le chef de la délégation autrichienne, Alexandre Christiani.

De source proche de la conférence, on estime qu'outre les revendications palestiniennes, les débats porteront surtout sur les querelles entre Israël, la Jordanie et la Syrie à propos des droits d'utilisation des cours d'eau dont ils sont riverains, comme le Jourdain et son affluent le Yarmouk.

Israël est accusé d'exploiter pres-

que à pleine capacité l'eau disponible en Cisjordanie et à Gaza, pour 83 % au profit des Israéliens et seulement pour 17 % à celui des habitants arabes de ces territoires.

À Genève, l'Organisation mondiale pour la santé (OMS) a vivement critiqué les installations sanitaires israéliennes dans les territoires occupés, qualifiant notamment le système d'égoûts de Gaza de lamentable.

« La situation à Gaza est tellement mauvaise (...) qu'elle menacera l'avenir de la bande de Gaza comme centre de population dans la décennie à venir », a déclaré un responsable de l'ONU devant l'assemblée annuelle de l'OMS.

Par ailleurs, les partis politiques israéliens dans leur ensemble ont manifesté leur mécontentement après l'annonce mardi par le gouvernement américain qu'il apportait son appui à une résolution de l'ONU garantissant le droit au retour pour les Palestiniens en exil.

Profondément divisés en temps normal, les partis de gauche et de droite ont opposé un front uni à l'annonce américaine.

Le porte-parole du département d'État, Margaret Tutwiler, a réaffirmé mardi que les États-Unis appuyaient une résolution de l'ONU datant de 1948 qui garantit le droit au

retour, ou à une compensation, pour les Palestiniens qui ont fui ou ont été contraints de partir après la création de l'État d'Israël.

Le gouvernement israélien a demandé à l'administration américaine de clarifier sa position sur cette question.

Les discussions multilatérales sur les réfugiés palestiniens, aujourd'hui estimés à 2,2 millions de personnes, ont débuté hier à Ottawa.

Israël a boycotté la réunion, une des cinq réunions multilatérales qui se déroulent en marge des négociations de paix sur le Proche-Orient, en raison de la participation à Ottawa de Palestiniens de l'exil.

Le Likoud au pouvoir a estimé que l'application du droit au retour aboutirait à la destruction d'Israël. L'opposition travailliste a rejeté la revendication palestinienne, qu'elle juge de nature à bloquer le processus de paix.

Un communiqué commun de partis de gauche et de libéraux affirme que les Israéliens, tous partis confondus, rejettent un éventuel retour des Palestiniens. L'éventuel retour a estimé que ce droit ne pourrait s'appliquer dans un futur État palestinien qu'à la Cisjordanie et à la bande de Gaza occupées, et non au territoire d'Israël avant 1967.

## Les députés haïtiens étudient un accord politique tri-partite

PORT-AU-PRINCE (AFP) — Le Parlement haïtien poursuivra aujourd'hui, en chambres séparées (Sénat et chambre des députés), l'examen de l'accord tri-partite gouvernement provisoire-armée en vue de son éventuelle ratification, a-t-on annoncé hier de source parlementaire.

Cet examen a commencé hier à Port-au-Prince, où le Parlement avait été convoqué en session extraordinaire par le président provisoire Joseph Nérette.

La séance s'est cependant déroulée en l'absence des parlementaires de la coalition soutenant le père Jean-Bertrand Aristide, le Front national pour le changement et la démocratie (FNCD, gauche populiste) qui a rejeté l'accord estimant qu'il ne tient pas compte de la position du président déchu.

Les députés ont reporté l'examen de l'accord à ce matin afin de per-

mettre une concertation entre les différentes formations parlementaires, le groupe socialiste souhaitant introduire des amendements sur la durée du mandat du président provisoire, le profil du premier ministre de consensus et la reprise des contacts avec la communauté internationale.

Le président du Sénat et de l'Assemblée nationale, Déjean Bélizaire, a déclaré à l'AFP, avant l'ouverture de la session, que la « ratification de cet accord peut représenter une petite conquête qui peut être transformée en une grande conquête si les hommes politiques ont le savoir faire politique ».

L'accord tripartite prévoit la formation d'un gouvernement de consensus et de salut public pour la consolidation de la démocratie, en vue de trouver une solution à la crise acceptable pour toutes les parties, de mettre fin à l'isolement du pays et

d'obtenir la levée de l'embargo de l'Organisation des États américains (OEA).

Le parti du leader centriste Marc Bazin, le Mouvement pour l'instauration de la démocratie en Haïti, a approuvé hier sans réserve cet accord dans une déclaration lue à la presse par le numéro deux de cette formation, François Benoit, estimant qu'il est le produit d'un consensus entre les trois signataires.

Par ailleurs, une certaine effervescence a régné hier matin à la Faculté des sciences, au centre de Port-au-Prince où des étudiants ont manifesté pendant une vingtaine de minutes en faveur du président déchu, selon des sources concordantes.

Les étudiants, qui s'étaient réfugiés à l'intérieur du bâtiment à l'arrivée des forces de l'ordre, en sont sortis sans incident au départ de celles-ci.

## L'Azerbaïdjan veut reprendre Choucha

BAKOU (Reuter) — Le président azéri par intérim, Yakoub Mamedov, a fait savoir hier qu'il ne démissionnerait pas après la cinglante défaite azérie à Choucha et il a juré de reprendre le Haut-Karabakh à l'Arménie.

« Nous aurons dans une interview que l'Azerbaïdjan voulait toujours régler le conflit de manière pacifique, mais qu'il était prêt, si nécessaire, à reconquérir Choucha par la force ».

« Nous serions libérer la Haute-Karabakh, mais qui pourrait aussi prendre l'ensemble de l'Arménie. Mais je ne le veux pas. Nous voulons nous asseoir à la table de négociations », a-t-il dit.

L'Azerbaïdjan a essuyé revers sur revers en tentant de défendre le Karabakh et la perte de la ville stratégique de Choucha a accentué la crise politique à Bakou.

Les défenseurs survivants de

Choucha ont affirmé que la ville, perchée au sommet d'une montagne, aurait pu tenir encore un mois, mais que de nombreux combattants avaient brusquement abandonné leur poste.

Yakoub Mamedov a déclaré mardi qu'il avait eu trahison, mais il n'a pas voulu nommer de responsable.

Des hommes armés ont refusé mardi le Parlement de Bakou, refusant de laisser partir les députés tant qu'ils n'auraient pas accepté de convoquer une séance plénière pour aujourd'hui.

Nombre de députés conservateurs souhaitent la tenue d'une séance consacrée à la défaite de Choucha et à ses implications.

Yacoub Mamedov s'est déclaré opposé à la convocation du Parlement parce qu'il y a, à ses yeux, des affaires plus urgentes à traiter. Il n'a par ailleurs pas exclu que des partisans de l'ancien président Ayaz Mou-

talibov tentent de le ramener au pouvoir.

La défaite de Choucha a encore compromis un peu plus les chances de Yakoub Mamedov de remporter l'élection présidentielle du 7 juin et il s'est prononcé en faveur d'un ajournement du scrutin.

« Jusqu'à récemment, j'étais favorable à la tenue d'une élection présidentielle, mais depuis les derniers événements, je suis contre cette idée ».

« Maintenant, nous avons à régler les questions de défense et à stabiliser la situation. Il est inutile de consacrer du temps à une élection présidentielle », a-t-il dit.

Le Front populaire d'opposition, dont le dirigeant, Eltchibey Aboulfas, est donné gagnant du scrutin, dit que celui-ci contribuerait à régler la crise et il affirme que Yakoub Mamedov s'accroche au pouvoir.

## L'Ukraine annule l'indépendance de la Crimée

KIEV (Reuter) — Le Parlement ukrainien a annulé hier à une écrasante majorité la déclaration d'indépendance de la Crimée, à majorité russophone, au risque d'accroître encore la tension entre Kiev et Moscou à 48h du sommet de la Communauté des États indépendants.

La semaine dernière, le Parlement de Crimée avait proclamé l'indépendance de la péninsule et décidé l'organisation d'un référendum sur le sujet. Le Parlement d'Ukraine a annulé ces deux textes par 340 voix contre deux.

« Il est question d'une région où la situation pourrait devenir explosive, où deux grandes puissances sont impliquées, l'Ukraine et la Russie », a déclaré le président ukrainien Leonid Kravtchouk devant le Parlement.

« Pendant et après un référendum en Crimée, il y aura d'importantes tensions en Crimée. Nous serons tous responsables de l'effusion de sang », a-t-il ajouté.

Le président ukrainien a dit soutenir des discussions avec les autorités russes afin d'éviter un conflit. Mardi, il a cependant annoncé qu'il ne participerait pas au prochain sommet de la CEI à Tachkent, nuisant ainsi à ses chances de succès.

Les parlementaires ukrainiens ont donné aux autorités de Crimée une semaine pour revenir sur leur décision et ont conféré au président Kravtchouk le pouvoir de prendre les mesures nécessaires pour rétablir l'ordre constitutionnel dans la péninsule.

Mais ils se sont abstenus de faire passer la Crimée sous l'autorité directe de Kiev.

Plusieurs dirigeants russes ont laissé entendre que Moscou serait fondé à réclamer la restitution de la Crimée, offerte à l'Ukraine en 1954. Mais les dirigeants ukrainiens ont juré de ne pas lâcher cette région, haut lieu touristique et port d'attache de la flotte convoitée de la mer Noire.

## L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE

## LE MONDE EN BREF

## Fujimori limoge

**LIMA (Reuter)** — Le président péruvien Alberto Fujimori a limogé le président de la commission électorale. Un décret publié au journal officiel hier annonce que Carlos Castaneda La Fontaine et son adjoint Juan Torres Garcia, ont été relevés de leurs fonctions à la Commission électorale nationale. Aucune raison n'a été donnée à ces limogements. Carlos Castaneda, interrogé par une radio locale, a déclaré qu'il n'avait pas été informé de ces mesures. Il y a quelques jours, il avait déclaré que la commission électorale rencontrerait des difficultés dans l'organisation du plébiscite du 5 juillet prochain et avait demandé un délai de 45 jours pour imprimer les nouvelles cartes d'électeurs. Le référendum du 5 juillet est l'une des étapes du programme établi par Alberto Fujimori pour redonner au Pérou un régime constitutionnel. Alberto Fujimori a dissout le Congrès et suspendu les autorités judiciaires le 5 avril en leur reprochant d'entraver la lutte contre la guérilla et le trafic de drogue.

## Émeutes à Lagos

**LAGOS (Reuter)** — La police anti-émeute nigérienne a réprimé hier des manifestations étudiantes contre les pénuries d'essence et les difficultés engendrées par une récente dévaluation de 43 % de la monnaie, le naira. Selon des témoins, deux personnes au moins ont été battues à mort par des manifestants et les émeutes ont fait de nombreux blessés et des dégâts matériels. La police a expliqué qu'elle avait du employer des gaz lacrymogènes pour disperser les manifestants qui avaient enflammé des pneus et s'en prenaient à des voitures dans le quartier d'Oshodi, une banlieue du nord de Lagos, et dans d'autres quartiers dans un rayon de 15 km autour de la capitale. La semaine dernière, 10 personnes auraient été tuées lors d'affrontements entre la police et des habitants de Lagos qui protestaient contre l'augmentation de 400 % des tarifs des bus et des taxis.

## Pas de progrès sur Lockerbie

**NATIONS UNIES (Reuter)** — La Libye a accepté plusieurs exigences du Conseil de sécurité des Nations unies mais refuse toujours d'extraire deux de ses ressortissants mis en cause dans l'attentat de Lockerbie, ont déclaré mardi des diplomates. Ces derniers rendaient compte de la mission effectuée cette semaine à Tripoli par l'émissaire de l'ONU Vladimir Petrovski, qui a rencontré le numéro un libyen Mouammar Kadhafi et le ministre des Affaires étrangères Ibrahim Mohamed Bechari. Le colonel Kadhafi s'est engagé à publier prochainement une déclaration condamnant le terrorisme et offrant des dommages et intérêts aux familles des victimes de l'attentat de Lockerbie qui avait fait 270 morts en décembre 1988, à condition que les accusés soient reconnus coupables, ont-ils dit. Évoquant l'extradition des deux agents mis en cause par les États-Unis et la Grande-Bretagne, le numéro un libyen a par contre déclaré qu'ils ne seraient livrés qu'à un pays neutre ou aux Nations unies, mais en aucun cas aux « ennemis de la Libye ».

## Manifestation en Albanie

**TIRANA (AFP)** — Une centaine de sympathisants du Parti socialiste (ex-communiste) ont manifesté hier à Tirana pour protester contre le contrôle de la télévision par le Parti démocratique, arrivé au pouvoir après avoir remporté les élections de mars dernier. Les manifestants, qui se sont rassemblés devant le siège de la télévision à l'appel de l'ancien syndicat communiste, portaient des pancartes exigeant la dépolitisation de la RTV albanaise. Ils ont notamment protesté contre le fait que la télévision n'ait pas fait mention ces derniers jours de mouvements de grève dans les mines de Valijas, proches de Tirana et à Shkoder (110 km au nord-ouest de la capitale). Avant leur arrivée au pouvoir il y a un mois, les dirigeants du Parti démocratique et l'actuel président de la république, M. Sali Berisha, avaient à plusieurs reprises accusé les communistes de monopoliser les services publics d'information.

## Algériens libérés

**ALGER (AFP)** — Quarante et un détenus islamistes ont été libérés, hier, du centre d'internement de Reggane (1600 km au sud-ouest d'Alger), qui en comptait initialement plus de 3000, a indiqué l'agence officielle algérienne APS. Mardi, 61 détenus de ce centre avaient été libérés, tandis que 70 autres avaient été libérés dimanche dernier du centre de Ouargla (800 km au sud d'Alger). Ces dernières libérations portent à près de 600 le nombre des islamistes libérés des sept centres d'internement ouverts en février dernier dans le Sahara algérien. Plus de 7000 islamistes y sont détenus, selon les chiffres officiels.

## Un juge du Pendjab serait injustement emprisonné

Clément Trudel

DEPUIS PLUS d'un mois, un juge à la retraite, A. S. Bains, âgé de 71 ans, est incarcéré au Pendjab, en vertu d'une loi qu'il avait maintes fois fustigée : la TADA, ou Loi sur la prévention des activités terroristes et déstabilisatrices.

M. Bains est président de l'Organisation des droits de l'homme du Pendjab. L'État indien lui reprocherait des propos « séditions » reliés à l'avenir politique de cette partie de l'Inde où certains mouvements armés sikhs sont actifs en vue d'instaurer un État indépendant, le *Khalistan*. Des élections se sont déroulées au Pendjab le 19 février. Les trois quarts des Pendjabis se sont abstenus de voter et le premier ministre actuel Beant Singh, a choisi de renforcer les mesures de sécurité, ce qui n'a pas empêché les accrochages qui ont fait plus de 1000 morts en 10 semaines.

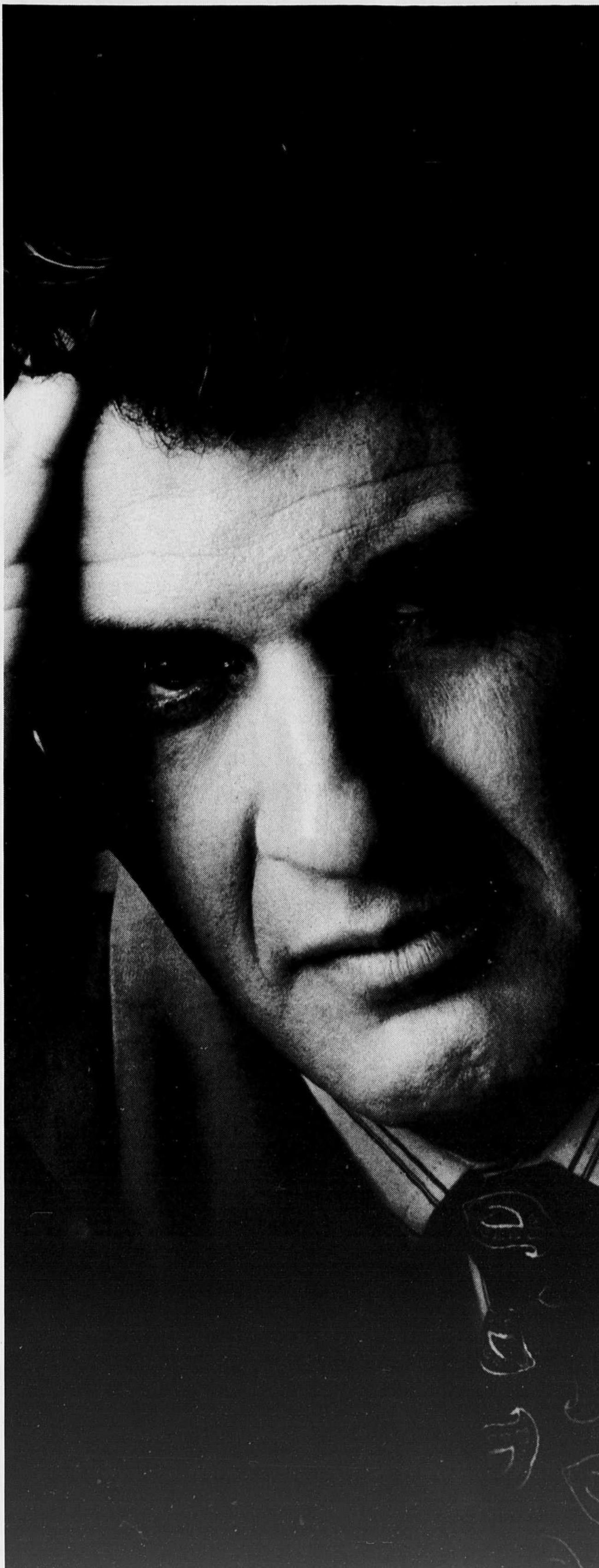
Le juge Bains s'en est toujours tenu à condamner le pouvoir de Delhi pour des abus et meurtres commis contre des Pendjabis à la faveur de « faux affrontements », mais sans encourager quiconque à avoir recours au « terrorisme », affirme le Comité pour la libération du juge Ajit Singh Bains, dont le coordonnateur torontois est Jeffrey Goodman. Le comité multiplie les assemblées et les interventions auprès des responsables politiques. Il est actif dans plusieurs pays et a reçu l'appui de nombreux juristes et magistrats, et de militants des droits de la personne. Un frère et une sœur de juge incarcéré habitent au Canada.

La TADA permet d'arrêter des suspects et de les maintenir en détention jusqu'à un an sans procès « pour des délits définis d'une manière très large », signalait en février Amnistie internationale dans son rapport intitulé *Inde, torture, viols et morts en détention*. Il y a un an, AI publiait un rapport spécial : *Violation des droits de l'homme au Pendjab : application et mépris des lois*.

Dans un télégramme au premier ministre indien, Narasimha Rao, M. Goodman a exigé la libération immédiate et inconditionnelle du juge et « de tous ceux qui, comme lui, ont été arrêtés illégalement », et l'abolition de toutes les lois « qui portent atteinte aux droits de l'homme ». Le comité a aussi demandé au premier ministre Brian Mulroney de « s'é-

lever contre cette atteinte et de nommer des droits de l'homme au Pendjab ».

Le juge Bains présidait, à compter d'octobre 1985, un comité de révision des cas de personnes que l'on avait arrêtées et interrogées durant une période d'agitation politique, de 1981 à 1985, au Pendjab. On lui demandait aussi de siéger à un Comité sur la réforme des prisons du Pendjab, mais il remit sa démission en avril 1986, quand il se produisit un assaut de forces paramilitaires contre le Temple d'Or d'Amritsar, lieu sacré du sikhisme.



# LE MOTEUR DE L'ÉCONOMIE COÛTE 146 000 \$ L'HEURE EN RÉPARATIONS.

On dit souvent que le travail, c'est le moteur de l'économie. Mais tout travail peut comporter des risques, et certaines conditions de travail continuent d'être dangereuses. Au Québec, en 1991, 1,28 milliard de dollars ont été versés en indemnités, 8,5 millions de journées de travail ont été perdues. Il y a eu 176 719 victimes d'accidents de travail, 4 226 cas de maladies professionnelles, 147 décès.

Ça ne peut plus durer.

La meilleure façon de profiter pleinement du travail, c'est encore et toujours la prévention. Qu'est-ce qu'un employeur, c'est à chacun de nous qu'incombe la responsabilité de rendre la vie au travail saine et sûre, pour que le travail soit à la fois plus productif et plus valorisant. Pour tout renseignement concernant la prévention des accidents de travail et des maladies professionnelles, n'hésitez pas à communiquer avec votre bureau régional de la CSST.

LA PRÉVENTION AU TRAVAIL.

UNE SIMPLE QUESTION DE SURVIE.

**CSST**

Commission  
de la santé  
et de la sécurité  
du travail

# ÉDITORIAL

## À qui perd gagne

IL EST inévitable qu'en regard du règlement qui vient d'intervenir dans les secteurs public et parapublic au Québec, certains cherchent à distinguer les gagnants des perdants.

Redisons-le, dans toute entente négociée, il n'y a que des gagnants. Les perdants ne signent jamais de contrat. Quant aux décrets par lesquels une des parties impose ses conditions, ce sont des perdants qui les subissent mais, plus important encore, ce sont des perdants qui les gèrent.

Les dirigeants des syndicats concernés jugent que la dernière proposition faite par le président du Conseil du Trésor vaut d'être soumise à leurs membres. En fait, cette proposition est un retour à l'envoyer, puisque l'« offre » patronale reprend largement les termes de la « demande » syndicale résultant des échanges antérieurs.

Fonctionnaires et assimilés y gagnent d'abord le respect de l'entente d'avril 1991 qui remettait en question la proposition déposée en février par M. Daniel Johnson. À un petit détail près : la hausse de 3 % applicable aux échelles de salaire bloquées depuis six mois, qui devait entrer en vigueur le 30 juin, jour de l'expiration des conventions collectives prolongées de six mois, n'entraîne en vigueur que le lendemain, 1er juillet, premier jour de la nouvelle entente. Par la suite, cette entente valable jusqu'au 30 juin 1993 ne comportera comme augmentation de salaire qu'une intégration aux échelles à partir du premier avril d'un montant forfaitaire de 1 % dont le versement sera interrompu d'ici là.

Ce règlement salarial est assorti de plusieurs conditions posées par les syndicats : primes diverses, régimes de retraite, droits parentaux et application des nouvelles dispositions de la Loi sur les normes du travail. Pour le reste, les

clauses normatives sont reconduites telles quelles. Quant aux mouvements de personnel consécutifs à la réorganisation des services de santé et des services sociaux (loi 120), les syndicats réclamaient un moratoire jusqu'au renouvellement des conventions ; les parties ont convenu de « privilégier » la conclusion d'un protocole précisant les mécanismes et les modalités relatifs à l'information et les transferts envisagés.

De son côté, le gouvernement y gagne un sursis additionnel de 12 mois à des conditions relativement avantageuses qui faciliteront les équilibres budgétaires avec lequel il jongle dans sa politique d'assainissement progressif des finances publiques. Il aurait fallu être bien naïf — ou, comme le président de l'Association des manufacturiers du Québec, feindre de l'être — pour croire que le ministre des Finances n'avait pas, dissimulés dans la poche-briquet de son gilet, les quelques millions nécessaires au respect de la parole donnée. Enfin, ces 18 mois de quasi-gel des salaires pourraient avoir pour effet d'empêcher que la rémunération globale des employés concernés ne consolide encore davantage son avance sur le secteur privé — à défaut de réduire cet écart.

Enfin, les deux parties trouveront dans le prolongement des conventions actuelles l'espace qui leur faisait défaut pour mener à terme la révision de leur régime de négociation. À la demande des syndicats, un groupe de travail tripartite a été constitué à cette fin, dont les travaux ont débuté en décembre. Jusqu'ici les parties n'ont eu que le temps d'échanger leurs positions respectives. Une section de l'entente intervenue la semaine dernière précise les points à discuter : négociabilité des salaires, intervention d'un médiateur sans

lien avec l'exercice du droit de grève, opportunité d'élargir le champ du négociable dans la fonction publique, application des dispositions sur les services essentiels, détermination des matières à négocier à différents paliers. Bref, presque toute l'économie de la loi 37 est en jeu.

Dans ces retrouvailles, une grande absente : la Centrale de l'enseignement du Québec. La CEQ fait bande à part. Au sortir de sa rencontre avec le président du Conseil du Trésor, la semaine dernière, Mme Lorraine Pagé réaffirmerait les objectifs de la centrale qu'elle dirige. La CEQ, qui regroupe tous les enseignants de niveau primaire et secondaire, quelques professeurs des cégeps et une poignée de salariés du secteur de la santé, réclame toujours de négocier un contrat de deux ans avec indexation des salaires et diverses mesures associées à la réussite scolaire.

À la lumière de l'entente que les autres syndicats sont prêts à entériner, les membres de la CEQ n'ont pas grand-chose à perdre. Il est cependant permis de douter du réalisme d'une stratégie qui miserait sur des gains supérieurs à ceux que le gouvernement vient de consentir. Mais des négociations intensives, amorcées au cours du dernier week-end, se poursuivaient encore hier. On n'écarterait pas la possibilité d'une entente avant la lecture du discours du budget, ce soir, qui comporterait l'annonce d'un plan d'action contre le décalage.

On s'évertuait ainsi que la ronde actuelle, à la manière du syndicalisme à grand-papa, ne dégénère en un marathon interminable qui ne suscite plus, y compris chez les enseignants, qu'une profonde lassitude.

Place à la négociation permanente.  
**JEAN FRANCOEUR**

## La tête sur le billot

IL FAUT un certain courage chez une centrale syndicale pour regarder en face le déficit actuel de la Commission de la santé et de la sécurité au travail (CSST) et s'interroger ouvertement sur les moyens d'y remédier — y compris d'éventuels amendements législatifs.

La Fédération des travailleurs du Québec croit pouvoir s'offrir cette audace, un véritable luxe dans un contexte de pluralisme syndical où les autres centrales jouent les huîtres cultivées.

À l'issue d'une longue réunion, vendredi dernier, qui a donné lieu à une discussion très corsée, le nouveau secrétaire général de la FTQ, M. Clément Godbout — un des membres les plus écoutés de la délégation syndicale au sein du conseil d'administration de la CSST — estime avoir reçu le mandat de se mettre la tête sur le billot.

Le déficit de la CSST, reconnaît-il d'emblée, représente une menace sérieuse. On ne peut plus l'ignorer. De même, il serait stérile de continuer de

chercher des coupables. « Il faut, dit-il, nous concentrer sur les moyens à mettre en oeuvre et les correctifs à apporter pour assurer la survie du régime... Chacun doit faire sa part. »

La part de la FTQ — qui se targue de s'être battue en 1985 pour l'adoption de cette loi, malgré l'opposition du patronat et des autres centrales syndicales — sera de proposer quelques amendements qui, tout en confirmant les assises du régime, lui permettront de s'adapter aux changements. « Si on a pris 50 ans pour avoir une réforme en indemnisation, après sept ans d'application, on peut bien faire certains ajustements pour rectifier le tir, sans pour autant rejeter les bases mêmes de cette réforme », plaide M. Godbout, ancien ministre et ex-directeur des sections québécoises du syndicat américain des Métalliers.

Les amendements proposés par la FTQ portent sur plusieurs éléments très controversés, tels le droit de la CSST de reconsidérer les décisions de ses agents,

l'encadrement du rôle du médecin traitant, la transformation des bureaux de révision paritaires en service de conciliation, le remplacement de l'arbitrage médical par un bureau d'évaluation médicale indépendant dont les membres seraient choisis par la profession...

En revanche, la FTQ met les bouchées doubles en ce qui touche l'exercice du droit à la réadaptation et le retour au travail qui, en raison de la récession qui se prolonge, comptent parmi les principales causes de l'hémorragie qui continue d'affaiblir le régime.

La réaction patronale aux propositions de la FTQ n'aura pas surpris. C'est peu, compte tenu des problèmes vécus, commentait le Conseil du patronat. Un pas, tout de même, dans la bonne direction. Devant l'impasse où se sont enlisés les travaux du Conseil consultatif du travail et de la main-d'oeuvre à qui le gouvernement avait confié la recherche d'un consensus entre les partenaires, le ministre du Travail devra faire seul le chemin qu'il reste à parcourir.

J.F.

## LETTRES AU DEVOIR

### Un symbole fort

L'AUTRE JOUR, un ami marocain, homme d'affaires en visite pour la première fois au Québec et en terre d'Amérique me déclarait que ce qui l'avait le plus impressionné et enchanté tout en faisant la navette Mirabel/Montréal, ce fut de voir les panneaux publicitaires et les indications routières tout en français.

Pourtant, cet ami instruit (études universitaires en France) et très cultivé savait que le Québec était un État francophone mais vous savez, en Amérique, c'est difficile d'imaginer autre chose que cette puissante et omniprésente culture anglo-saxonne.

Cet affichage, uniquement en français, lui confirmait que ce petit pays de six millions d'habitants noyés parmi plus de 240 millions d'anglophones se tenait fièrement debout depuis plus de 350 ans, luttant avec ténacité pour la défense de sa langue et de sa culture. De plus, maintenant, il s'affichait ouvertement et prenait clairement position à la face du monde pour sa propre identité, pour son droit légitime d'exister, pour l'expression absolue de son caractère francophone.

La valeur symbolique très forte, véhiculée par l'affichage exclusivement français, constitue d'une part un choix non-équivoque pour soi et, d'autre part, au nouvel arrivant, au touriste, au réfugié ou au visiteur un message clair dès son arrivée : qu'ici au Québec, la très grande majorité (82 %) de sa population vit en français et que, s'il désire communiquer (dans le sens le plus large du terme) avec les gens de ce pays, il lui sera plus profitable de le faire en français.

Nous aurons toujours besoin de cet outil de promotion de nous-mêmes non pas pour nous défendre mais pour exprimer avec sérénité, conviction et sans culpabilité, que nous assumons pleinement notre rôle d'unique État francophone d'Amérique et ce, dans toutes ses facettes. C'est uniquement par la détermination tranquille mais ferme de conserver toutes les dimensions de nos lois linguistiques que nous réussirons à nous donner un pays débarrassé de ses rejets de colonisation où, comme le disait Albert Memmi : « Dans le contexte colonial, le bilinguisme est de rigueur » et que les individus sécurisés dans leur propre identité culturelle et rassurés pour leur survie pourront assumer par goût ou par choix de devenir bilingue, trilingue, ou polyglotte et ce sans que personne leur botte le derrière.

Diane Malouin  
Montréal, 13 avril 1992

### Rosemère (suite)

QU'ELLE EST révélatrice la lettre de Guy Bouthillier qui, au nom du Mouvement Québécois français, commente le cas de Rosemère (le 2 mai). On ne peut pas, dit-il, traiter ce cas selon ses mérites, car il « devient... à l'insu de ses habitants, une occasion à saisir pour ceux et celles qui ne cessent de s'en prendre à la loi 101 et à l'idée du Québec français ».

Les choses sont assez claires : c'est une bataille qui est menée et qu'on ne peut jamais oublier. En face du MQF, il y a « nos adversaires... dont l'appétit est phénoménal, exactement comme celui du lion britannique, sans lequel tout ceci ne nous serait pas arrivé ». Cela fait partie d'une campagne qui vise à démolir ce qui reste de la loi 101.

On croit rêver. De quoi s'agit-il, au juste ? D'une petite municipalité de banlieue qui a eu jadis une majorité non francophone et qui ne l'a plus, où une majorité de votants, lors d'un référendum récent, a voté en faveur du maintien du statut de ville bilingue. Ainsi, la ville demande à l'Office de la langue française de ne pas lui retirer son certificat d'exception obtenu en vertu de l'article 113f de la loi 101... Loin de représenter le fer de lance d'une nouvelle attaque contre cette loi, on demande un assouplissement afin de permettre la continuation d'une exception déjà admise.

La population anglophone est en pleine dé-

route au Québec. On apprend dans *La Presse* du 4 mai que les effectifs des écoles anglaises ont baissé de 60 % de 1970 à 1990, tandis que les écoles françaises ont vu leurs baissiers de 33 %. La plus grande commission scolaire anglophone au Québec, la Commission des écoles protestantes du Grand Montréal est menacée de perdre son droit de fonctionner en anglais pour exactement la même raison que Rosemère : sa population d'élèves francophones, déjà de plus de 40 % de l'ensemble, risque de devenir bientôt majoritaire.

Dans de telles circonstances, le manichéisme des Guy Bouthillier ne peut que susciter de vives appréhensions chez les anglophones. Pour lui, pas question de se laisser influencer par des sentiments gentils. Non, il ne faut jamais rien céder devant « nos adversaires » à l'appétit dévorant. On suppose qu'il sera toujours le temps de se montrer bon prince quand ceux-ci auront été définitivement, absolument et irrévocablement défaits.

James Iain Gow  
Montréal, 7 mai 1992

### Un libre-penseur

AVEC HENRI GUILLEMIN disparaît l'un de ceux qui ont contribué au développement du goût de la culture au Québec, et de la grande culture : française et européenne, littéraire et philosophique. Avec respect et émotion, je salue ce grand libre-penseur, qui nous a communiqué avec tant de conviction sa passion de la vérité, pour autant qu'on puisse s'en approcher. M. Guillemin avait le sens de la grandeur et de la bassesse de l'homme, et toute son oeuvre chargée de culture et d'intelligence nous a constamment remis en présence de la condition humaine, et de l'éternel débat qui s'y joue. Au nom de la génération dite des « collégiés classiques » des années 50, avec M. Guillemin c'est le grand nombre des humbles artisans de la culture française au Québec que je voudrais saluer aujourd'hui : nos maîtres peu connus et trop oubliés, à qui nous devons tout. Que le départ de M. Guillemin soit pour nous Québécois l'occasion d'une prise de conscience et d'un sursaut. C'est le sens même de la culture qui est ici en train de se perdre à jamais, et une mobilisation nationale est indispensable pour neutraliser une telle dilapidation de notre patrimoine. C'est notre seule chance de survie spirituelle en terre d'Amérique, et aucun coût ne nous dispensera d'une telle tâche, pour demeurer dignes.

L.-M. Asselin  
Québec, 5 mai 1992

## LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa  
le 10 janvier 1910

Directrice :  
LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef  
et directeur de l'information  
Bernard Descôteaux

Directeur délégué à l'administration  
André Leclerc

Rédacteur en chef adjoint  
Jean Francoeur

Directeurs adjoints de l'information  
Pierre Cayouette, Roch Côté

Guy Deshaies

Directeur des  
publications spéciales  
Pierre Beaulieu

FAIS CE QUE DOIS



Michel Duquette

## L'or vert

INUTILE de se conter des pipes ; toutes les statistiques récentes le prouvent. Depuis une génération, les gens mangent mieux, fument moins et vivent en général de manière plus confortable. Et pourtant, le cancer progresse très rapidement. Des non-fumeurs contractent le cancer du poumon, celui de la prostate atteint huit hommes sur 10 de plus de 60 ans, la leucémie dévaste la première enfance. Les études ont montré du doigt quelques grands responsables. En voici un : l'essence, dont les émissions de polyhydrocarbure sont très carcinogènes. En sont affectés tous les résidents de la ville et, de façon plus diffuse, ceux de la campagne. Seuls les ermites qui vivent au sommet des montagnes en sont apparemment épargnés. Ce luxe n'est pas à la portée de tout le monde.

La solution existe. C'est le carburant « vert ». Sous une forme ou sous une autre, l'alcool méthylique ou éthylique a déjà donné lieu, dans les derniers 15 ans, à des développements importants. Depuis 1975, le Brésil s'est doté d'un programme gouvernemental de substitution de l'essence. Il s'agit du premier et du plus important programme de ce type dans le monde, qui a contribué à réduire considérablement la « facture pétrolière » de ce pays. Son intention première n'était pas environnementale mais économique : il fallait épargner les devises et, lors de la première phase de son implantation (1975-79), mettre en place une infrastructure de production d'alcool éthylique en ayant recours, pour ce faire, à des emprunts sur le marché financier à une époque où les taux d'intérêt avantageaient les emprunteurs.

Cet effort fut rendu possible, dans le secteur sucrier, par la modernisation de cette industrie amorcée depuis 1971. La tradition était ancienne ; dès 1934, l'État finançait l'adjonction de distilleries d'alcool aux usines de sucre pour utiliser les surplus invendus. En 1975, le même principe fut repris en vue d'opérer le mélange de l'alcool à l'essence dans une proportion croissante. Liée au secteur de la consommation des particuliers, l'essence était vue comme relativement facile à substituer, sans que soit mis en cause le rendement de l'industrie.

EN FINANÇANT 400 projets, le Brésil investit près de 4,5 milliards de dollars. Menée promptement, l'implantation de ces distilleries mit à contribution les fabricants d'équipements nationaux. Les entrepreneurs étrangers et les multinationales ne furent pas admis dans le programme de production d'éthanol. Grâce à l'expansion rapide des cultures de canne à sucre, que rendait possible la concentration de la propriété des terres entre un nombre relativement réduit de grands propriétaires, les quotas de production de la matière première furent atteints. Après de longues hésitations, l'industrie automobile nationale, dominée à plus de 56 % par Volkswagen, conclut un accord de principe avec le gouvernement et mit en marché les premières voitures roulant à l'éthanol.

Les débuts de cette nouvelle gamme de produits de consommation furent difficiles mais leur succès se confirma par la suite. On se mit à songer à exporter les voitures et le carburant vert dont le Brésil s'était fait une spécialité.

Les exportations d'éthanol sont un facteur parmi d'autres, qui est susceptible de rétablir la rentabilité d'une économie aussi endettée, tout en stimulant l'agriculture. En effet, un million d'emplois directs dépendent du programme et les politiciens brésiliens sont sensibles à tout ce qui crée de l'emploi. À cause de cela, l'or vert brésilien inspire quelques pays. Ainsi, dans le cadre du traité conclu entre l'Argentine et le Brésil, ces deux pays s'engagent sur la voie de divers programmes de coopération économique, dont un programme d'éthanol argentin. Dans les Antilles, divers projets sont évoqués, mais leur développement est relié à la législation américaine régissant cette zone économique par rapport à l'Amérique du Sud. Le Zaïre s'est lancé dans quelque chose de similaire, mais sa désorganisation économique actuelle lui interdit tout progrès.

Le marché nord-américain représente dès 1982 la destination privilégiée des exportations brésiliennes, la CEE étant aux prises avec une crise de surproduction de la batterave à sucre, de l'alcool et de son agriculture en général. Mais n'entre pas qui veut aux États-Unis. Le lobby des producteurs américains de maïs se mobilise auprès du département du Commerce lorsque ces exportations

deviennent significatives en 1984, avec près de 100 millions de litres, généralement destinés à la Floride. Cet État avait institué alors un subside aux consommateurs pour le mélange de ce produit avec l'essence, en remplacement du plomb.



Pendant les années 80, les Américains avaient la tête ailleurs. Ils nourrissaient le projet de mettre sur pied leur propre programme, en utilisant leurs surplus de céréales — maïs et grains de mauvaise qualité — à des fins de production d'alcool énergétique. Le président Bush, qui fut à l'époque de sa vice-présidence l'interlocuteur privilégié du lobby des agriculteurs du Middle West, promit quelques mesures de soutien à ce type de projets. Mais il avait les poings liés par les représentations non moins pressantes et extrêmement puissantes, dans les antichambres de Washington, du lobby pétrolier.

Le pouvoir de l'argent des grandes pétrolières est partout évident, à l'époque cruciale où fut décidée la guerre du Golfe contre l'Irak. Depuis lors, le pétrole coule à flots, vendu pour rien, et alimente à gogo une économie qui n'a plus les moyens de s'en passer. L'impératif environnemental, faiblement énoncé dans la Nouvelle stratégie énergétique américaine de 1991, passe en second, loin derrière ces visées impérialistes dont le principal objet est de tisser, autour des États-Unis, un réseau serré de fournisseurs d'énergie à bon marché. Le Canada et le Mexique en savent quelque chose.

L'initiative vint d'ailleurs. Aux prises avec des niveaux insupportables de pollution urbaine, qui établissaient dans les hôpitaux de Los Angeles des corrélations évidentes entre la consommation de l'essence et le cancer, l'État de Californie prit les devants et décréta des mesures d'encouragement aux carburants de substitution : éthanol et méthanol. De là, dans les dernières années, la mise sur pied de flottes d'autocars et de taxis roulant grâce à l'or vert. C'est un début, que l'évolution du dossier de la pollution urbaine devrait favoriser, si seulement la santé publique devenait une priorité aux yeux des autorités américaines.

EN EUROPE et notamment en France, on se dit prêt à étendre le cercle d'interventions ponctuelles qui ont commencé à se manifester à l'échelle locale. À Tours, la mairie n'a pas craint de mettre en service, comme le rappelle le chercheur Alain Faujas, quatre bus Renault qui ont la propriété d'utiliser l'éthanol comme carburant. Fonctionnant à la satisfaction générale et roulant en moyenne 200 000 kilomètres par an, sans émettre la moindre fumée d'échappement, ces véhicules prototype ont inspiré des expériences similaires en Suisse, en Nouvelle-Zélande, en Californie et en Suède.

L'expérience de Tours ayant impressionné favorablement Paris, on a décidé de conduire, dans le centre de la France, un programme de développement de la production et de la distribution de l'éthanol, en collaboration avec la région ainsi qu'avec la Communauté européenne, qui finance en partie les recherches. Triple avantage du programme, la France y voit une manière de fournir de nouveaux débouchés à l'agriculture, de combattre la pollution de l'atmosphère — surtout en milieu urbain — et d'assurer plus d'indépendance énergétique à un pays qui dépend de l'étranger pour son pétrole. L'Europe est prête : neuf millions d'hectares actuellement laissés en jachère, pour éviter la surproduction, pourraient être mis en culture afin de produire 75 millions de tonnes de pétrole vert par an. De quoi faire rouler des dizaines de milliers de véhicules de transport en commun.

Une leçon à laquelle le Québec devrait commencer à réfléchir sérieusement, surtout dans la relance du secteur de transport de masse, s'il veut faire sa part à la lutte au cancer et au déclin de la qualité de l'air dans ses grandes agglomérations.